



Secrétariat du Conseil du Trésor

# COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

Rapport annuel  
et états financiers  
consolidés

2015-2016





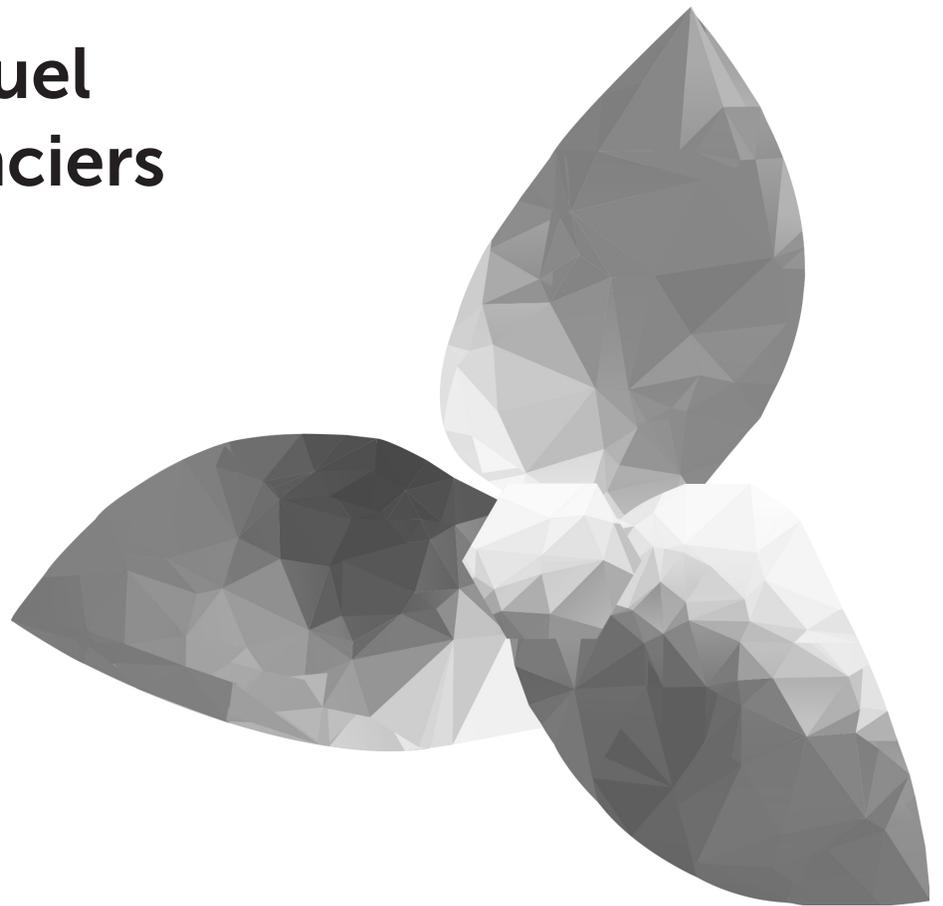


**Secrétariat du Conseil du Trésor**

# **COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO**

**Rapport annuel  
et états financiers  
consolidés**

**2015-2016**





**Treasury Board Secretariat  
Office of the Minister**

99 Wellesley Street West  
Room 4320, Whitney Block  
Toronto, ON M7A 1W3  
Tel.: 416-327-2333  
Fax: 416-327-3790

**Ministry of Finance  
Office of the Minister**

7<sup>th</sup> Floor, Frost Building South  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Telephone: 416-325-0400  
Facsimile: 416-325-0374

**Secrétariat du Conseil du  
Trésor  
Bureau du ministre**

99, rue Wellesley Ouest  
Édifice Whitney, bureau 4320  
Toronto (Ontario) M7A 1W3  
Tél. : 416 327-2333  
Téléc. : 416 327-3790

**Ministère des Finances  
Bureau du ministre**

7<sup>e</sup> étage, Édifice Frost Sud  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Téléphone: 416-325-0400  
Télécopieur: 416-325-0374



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt  
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario  
Édifice de l'Assemblée législative  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre Honneur,

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Liz Sandals  
Présidente du Conseil du Trésor  
Toronto, octobre 2016

Original signé par

L'honorable Charles Sousa  
Ministre des Finances  
Toronto, octobre 2016



# Table des matières

---

<b>Avant-propos .....</b>	<b>iii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Présentation des Comptes publics.....</b>	<b>2</b>
Étude et analyse des états financiers .....	2
États financiers consolidés .....	2
Autres éléments du rapport annuel.....	4
Volumes complémentaires .....	4
<b>Énoncé de responsabilité .....</b>	<b>5</b>
<b>ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>Aperçu .....</b>	<b>9</b>
<b>Analyse des résultats de 2015-2016 .....</b>	<b>12</b>
Revenus.....	13
Charges .....	19
Analyse de l'état de la situation financière.....	25
Dépenses liées à l'infrastructure.....	28
Passif .....	29
Dette .....	30
Risques et gestion des risques.....	31
<b>Ratios financiers clés.....</b>	<b>34</b>
<b>Gestion financière responsable .....</b>	<b>38</b>
<b>Activités non financières .....</b>	<b>42</b>
Santé .....	42
Éducation.....	43
Éducation postsecondaire et formation .....	43
État des immobilisations corporelles provinciales .....	44
<b>Transparence et responsabilité .....</b>	<b>46</b>
Nouveautés en ce qui concerne les normes de comptabilité du secteur public .....	46
Le rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe .....	46
Fonds Trillium .....	47
Visualisation des données .....	47

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la vérificatrice .....	51
État consolidé des résultats .....	53
État consolidé de la situation financière.....	54
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	55
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé.....	56
État consolidé des flux de trésorerie .....	57
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	58
Annexes aux états financiers consolidés .....	95
Glossaire .....	115
Sources de renseignements supplémentaires.....	122

# Avant-propos

---

Chaque année, la province prépare les Comptes publics pour fournir à la population de l'Ontario des renseignements à jour sur sa situation financière à la fin de l'exercice. Le rapport annuel qui accompagne les états financiers rend compte des dollars que nous dépensons, et ce, de façon transparente. L'Ontario est reconnu comme un chef de file dans le domaine de l'information financière. L'Institut C.D. Howe, un organisme de recherche indépendant qui favorise les politiques publiques économiquement judicieuses, a reconnu que le solide fondement sur lequel l'Ontario assoit son budget, son budget des dépenses et ses comptes publics constitue une pratique optimale en matière de transparence et de responsabilisation.

Je suis heureuse de présenter les Comptes publics de 2015-2016, qui confirment que le plan de notre gouvernement visant à rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018 fonctionne.

Le déficit de l'Ontario s'établit à 5,0 milliards de dollars, soit 3,5 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2015. L'Ontario a dépassé son objectif de réduction du déficit pour la septième année de suite.

Lorsque la récession économique a sévi à l'échelle mondiale, notre gouvernement a fait le choix délibéré d'investir dans notre économie et de stimuler la croissance. Depuis, il s'est créé près de 600 000 emplois nets en Ontario et le taux de chômage a diminué pour se situer, en juillet 2016, à 6,4 %, soit le taux le plus faible en huit ans. L'économie ontarienne continue d'afficher une croissance et le rythme de celle-ci devrait demeurer l'un des plus rapides au Canada au cours des deux prochaines années.

Nous avons fait des progrès considérables depuis la récession, mais il faut continuer à déployer des efforts pour éliminer le déficit. Notre gouvernement prendra les décisions difficiles, mais nécessaires, pour assurer l'essor continu de la province. À titre de présidente du Conseil du Trésor, il m'incombe de diriger ces efforts et d'aider à établir un gouvernement moderne et ouvert, qui est responsable financièrement, qui se sert d'éléments probants pour évaluer son rendement et qui mise sur les résultats.

En vue de favoriser l'ouverture et la transparence, nous avons établi de nouveaux outils de visualisation cette année pour aider les Ontariennes et Ontariens à comprendre les finances de l'Ontario. Pour accéder à ces nouveaux outils et consulter les Comptes publics intégraux en ligne, il suffit de se rendre à : [Ontario.ca/comptespublics](http://Ontario.ca/comptespublics).

## Faire que chaque dollar compte

En 2014, nous avons adopté une nouvelle démarche pour la planification financière et la gestion des dépenses. Dans le cadre du Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP), nous cherchons à optimiser les ressources dans tous les ministères.

Nous avons délibérément adopté une approche juste et équitable nous permettant de continuer à faire des investissements stratégiques dans l'infrastructure matérielle comme les routes et les transports en commun, ainsi que dans le capital social en misant sur les talents et les aptitudes des Ontariens et des Ontariennes, tout en protégeant les services sur lesquels compte la population de la province.

En misant sur la collaboration interministérielle dans le cadre de nos activités de planification et d'élaboration des politiques, nous mettons sur pied d'importantes initiatives axées sur la transformation et l'efficacité qui aideront à dégager des ressources pour nous permettre d'investir dans les priorités clés. Cela signifie qu'il faut poser des questions difficiles et faire des choix difficiles à l'égard des services qui n'ont aucun lien avec les objectifs prioritaires du gouvernement, ne servent pas l'intérêt public ou ne donnent pas les résultats escomptés.

Par exemple, les paiements de transfert versés aux organismes, y compris les organismes du secteur parapublic visés par les états financiers consolidés, représentent environ 82 % des dépenses du gouvernement. Le projet de modernisation de l'administration des paiements de transfert permettra de rationaliser les transferts du gouvernement aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux municipalités, aux organismes sans but lucratif et à tous les autres bénéficiaires de paiements de transfert. Nous améliorerons ainsi notre façon de travailler avec ces organismes et leur faciliterons la tâche en allégeant leur fardeau administratif. Ce projet nous aidera aussi à optimiser les ressources en mettant l'accent sur les données et les éléments probants lorsque nous prenons des décisions quant au financement.

## Simplifier, accélérer et faciliter la prestation des services

Dans le cadre de notre stratégie pour un gouvernement numérique, nous modernisons le gouvernement à l'aide de la technologie numérique en vue de faire en sorte que les services soient plus simples, plus faciles à obtenir et plus pratiques pour les gens qui ont recours à la technologie. Cette stratégie améliorera l'expérience des citoyens lorsqu'ils font affaire avec le gouvernement en ligne et optimisera les ressources.

Nous faisons aussi preuve d'innovation dans notre façon d'apporter des changements à l'échelle du gouvernement. En 2015, nous avons établi le Centre d'excellence pour le soutien à la prise de décision fondée sur des données probantes. Le Centre établit les normes régissant l'utilisation de données probantes. Il a pour mandat de renforcer la capacité à évaluer le rendement des programmes en se fondant sur des éléments probants pour faire des choix et apporter des changements dans les services publics essentiels.

## Infrastructure moderne et climat d'affaires dynamique

Pour maintenir sa vigueur économique et sa compétitivité, l'Ontario doit entretenir et développer son infrastructure.

La province continue de chercher des occasions de dégager la valeur de ses biens. En maximisant la valeur des actifs provinciaux, on obtient des ressources pour investir dans la nouvelle infrastructure de transport et de transport en commun, ce qui aide à développer l'économie et à améliorer la compétitivité et la productivité. Bref, cela favorisera la création d'emplois dans la province.

Au cours des 10 prochaines années, nous investirons plus de 137 milliards de dollars dans l'infrastructure publique, telle que les routes, les ponts, les transports en commun, les hôpitaux et les écoles. Se greffant à des engagements pris auparavant, cela donnera lieu à des investissements dans l'infrastructure publique d'environ 160 milliards de dollars au total sur 12 ans, à compter de 2014-2015. Il s'agit de l'investissement dans l'infrastructure publique le plus important de l'histoire de la province. Les investissements prévus soutiendront en moyenne plus de 110 000 emplois par an.

Le gouvernement bâtit l'infrastructure essentielle pour aujourd'hui et pour demain. Ces investissements aideront à lutter contre l'engorgement routier, à mettre en relation les gens et à améliorer l'économie ainsi que la qualité de vie de la population de l'Ontario.

De plus, notre gouvernement continuera à favoriser un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation.

Au 31 août 2016, le Fonds pour l'emploi et la prospérité d'une valeur de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans aide à créer et à conserver plus de 22 000 emplois et attire plus de 2,2 milliards de dollars d'investissements. Notre gouvernement réduit les coûts des entreprises, s'assure que les taux d'imposition sont concurrentiels, établit des partenariats stratégiques, aide les entreprises à se livrer à des activités à l'échelle mondiale, renforce le secteur des services financiers et investit dans la formation et l'éducation.

Nous avons l'objectif ambitieux de favoriser l'essor de l'Ontario. Notre plan visant à équilibrer le budget est extrêmement important, et les Comptes publics sont l'outil dont nous nous servons pour déclarer les progrès réalisés. En nous employant à éliminer le déficit et en adoptant une approche équilibrée et disciplinée à l'égard de notre plan financier au cours des trois dernières années et demie, nous avons pu fournir de meilleurs services et améliorer les résultats pour la population de la province, ainsi qu'aider les gens dans leur quotidien. Nous nous efforçons de faire en sorte que la province soit le meilleur endroit où vivre, de la naissance à la retraite, où tous ont la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Original signé par

L'honorable Liz Sandals  
Présidente du Conseil du Trésor



# Introduction

---

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence dont fait preuve la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières, ainsi que sa responsabilité à l'égard des ressources financières.

Le présent rapport annuel décrit les résultats et la situation de l'Ontario sur le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2016 par rapport au budget de 2015 approuvé. Il compare les résultats financiers réels de la province pour l'exercice 2015-2016 au plan budgétaire présenté en avril 2015, et en explique les principales variations.

Cette année, en plus de fournir une comparaison entre les résultats réels et prévus, le rapport annuel renferme des renseignements supplémentaires en vue de renforcer la transparence et la responsabilité à l'intention des lecteurs :

- Il compare davantage de résultats de l'exercice actuel avec ceux de l'exercice précédent et analyse les tendances sur cinq ans affichées par plusieurs éléments financiers. Il fournit notamment une analyse plus approfondie des postes du bilan.
- Il renferme une description des immobilisations de la province, ce qui démontre leur importance pour la prestation des services et leur impact sur la situation financière de la province.
- Il comporte une analyse des principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers de la province.

Comme par les années précédentes, le rapport annuel établit et analyse les tendances affichées par un certain nombre de ratios financiers clés au cours des dernières années.

L'étude et l'analyse supplémentaires contenues dans le rapport annuel de cette année aideront les utilisateurs des états financiers consolidés à mieux comprendre la façon dont la conjoncture économique et les décisions du gouvernement influent sur la situation et les résultats financiers de la province.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice général joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à [infoTBS@ontario.ca](mailto:infoTBS@ontario.ca) ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Nadine Petsche, MBA, CPA, CA  
Directrice, Méthode comptable et rapports financiers  
Secrétariat du Conseil de gestion

# Présentation des Comptes publics

---

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Le rapport annuel englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

## Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget approuvé pour l'exercice et les résultats de l'année précédente;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques potentiels pour les résultats financiers et explique les mesures prises par le gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

## États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement. Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle tels que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic comme les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées telles que les municipalités et les universités ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus du gouvernement pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année, comparativement à son plan budgétaire approuvé, déposé le 23 avril 2015, ainsi que les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a un impact sur la situation financière de la province.
- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province, et est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme et les investissements dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont le gouvernement aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit accumulé. Un déficit de fonctionnement affiché une année augmente le déficit accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province change au cours de l'année. L'augmentation de la dette nette est surtout attribuable au déficit annuel et aux ajouts au titre des immobilisations corporelles qui augmentent le passif.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents, et l'utilisation qui en est faite pendant l'année. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel et qu'on fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles, les placements ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales conventions comptables de la province et fournissent plus de renseignements sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques. Les notes et annexes renferment aussi des commentaires sur les modifications pouvant être apportées aux normes comptables à l'avenir.

## Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité de la direction, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers. L'énoncé qui figure à la page 5 décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Pour les Comptes publics 2015-2016, le gouvernement a établi dans la loi le traitement comptable pour l'actif de ses régimes de retraite conjoints. La note 18 des états financiers consolidés donne des renseignements supplémentaires à ce sujet.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 51, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

## Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits* annuelle (telle que modifiée par toute ordonnance du Conseil du Trésor), d'autres mesures législatives et de tout mandat spécial. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux de subventions ou de soutiens à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

# Énoncé de responsabilité

---

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes d'audit du Canada. Son rapport se trouve à la page 51 du présent document.

Original signé par

Original signé par

Original signé par

---

Scott Thompson  
Sous-ministre  
Ministère des Finances

---

Greg Orencsak  
Sous-ministre, Secrétariat  
du Conseil du Trésor, et  
secrétaire du Conseil du  
Trésor et du Conseil de  
gestion du gouvernement

---

Nadine Petsche  
Directrice, Méthode  
comptable et rapports  
financiers  
Secrétariat du Conseil du  
Trésor

5 octobre 2016

5 octobre 2016

5 octobre 2016



---

# **ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS**

---



# Aperçu

## Points saillants des résultats financiers 2015-2016 (En milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats  
Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget 2015	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres réels 2014-2015	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2015	Chiffres réels 2014-2015
Total des revenus	124,4	128,4	118,5	4,0	9,8
<b>Charges</b>					
Programmes	120,5	122,4	118,2	1,9	4,2
Intérêt sur la dette	11,4	11,0	10,6	(0,4)	0,4
<b>Total des charges</b>	<b>131,9</b>	<b>133,4</b>	<b>128,8</b>	<b>1,5</b>	<b>4,6</b>
Réserve	1,0	-	-	(1,0)	-
<b>Déficit annuel</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(5,3)</b>
<b>État consolidé de la situation financière</b>					
<b>Au 31 mars</b>					
Actif financier		83,5	82,5		1,0
Passif		388,7	367,1		21,6
<b>Dette nette</b>		<b>(305,2)</b>	<b>(284,6)</b>		<b>20,6</b>
Actif non financier		102,5	97,1		5,4
<b>Déficit accumulé</b>		<b>(202,7)</b>	<b>(187,5)</b>		<b>15,2</b>

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

## Comparaison avec le plan budgétaire de 2015

La province de l'Ontario a affiché un déficit de 5,0 milliards de dollars pour l'exercice 2015-2016, soit 3,5 milliards de dollars de moins que les 8,5 milliards de dollars prévus dans le plan budgétaire de 2015 (voir le tableau 1).

Cette amélioration est attribuable aux revenus qui ont été de 4,0 milliards de dollars supérieurs à ceux prévus, pour atteindre 128,4 milliards de dollars. Cela est en grande partie attribuable aux revenus fiscaux plus élevés que prévu et aux revenus nets qui ont découlé de la première phase de l'élargissement de l'actionnariat dans Hydro One.

En dépit des défis découlant de l'incertitude économique à l'échelle internationale, l'économie ontarienne a progressé, son produit intérieur brut (PIB) réel ayant augmenté de 2,6 % en 2015, ce qui a été légèrement inférieur aux prévisions de 2,7 % du budget de 2015.

Le total des dépenses pour 2015-2016 s'est chiffré à 133,4 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 1,5 milliard de dollars aux prévisions du plan budgétaire de 2015. Cette augmentation par rapport au plan est surtout attribuable au changement du traitement comptable de la province pour le produit à recevoir des régimes de retraite conjoints.

Dans le budget de 2015, le gouvernement a cerné et mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives visant à moderniser les services publics, à améliorer les résultats pour la population de l'Ontario et à appuyer les objectifs budgétaires de la province. On tient compte des économies réalisées grâce à ces initiatives et aux autres possibilités cernées dans le cadre du Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP) dans toutes les charges des programmes dans les résultats de 2015-2016.

### Comparaison avec les résultats de l'exercice 2014-2015

Les revenus provinciaux ont été de 9,8 milliards de dollars ou de 8,3 % supérieurs à ceux de l'année précédente (voir le tableau 2). Cette augmentation a été en partie attribuable à la croissance du PIB nominal de 3,5 %, qui a contribué à la hausse des revenus fiscaux. Les versements plus élevés du gouvernement fédéral, plus particulièrement au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et du programme de péréquation, ont également majoré les revenus.

La croissance des revenus sur 12 mois s'explique aussi par la vente de la première série d'actions de Hydro One en 2015-2016 dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (PAPE). Des détails supplémentaires sur cette opération et ses incidences financières sont fournis à la section « Élargissement de l'actionnariat dans Hydro One », à la page 15.

Sur 12 mois, le total des dépenses a augmenté de 4,6 milliards de dollars, ou de 3,5 %, étant passé de 128,8 milliards de dollars à 133,4 milliards de dollars. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux hausses affichées dans les domaines de la santé, des services sociaux et des services à l'enfance et de la justice, ainsi que dans d'autres secteurs de programmes. L'intérêt sur la dette a augmenté de 3,1 %, étant passé de 10,6 milliards de dollars à 11,0 milliards de dollars, en raison des coûts de financement de la dette de la province. En outre, 1,5 milliard de dollars de l'écart sur 12 mois découle du changement du traitement comptable de la province pour l'actif des régimes de retraite.

En raison de la croissance relative plus forte des revenus par rapport aux dépenses, le déficit annuel est passé de 10,3 milliards de dollars en 2014-2015 à 5,0 milliards de dollars en 2015-2016, soit une amélioration de 51,2 %.

Pour les Comptes publics 2015-2016, le solde d'ouverture de l'actif des régimes de retraite de la province a été rajusté pour rendre compte d'un changement établi dans la loi concernant le traitement comptable pour l'actif des régimes de retraite conjoints<sup>1</sup>. Par conséquent, la dette nette, soit la différence entre le passif et l'actif financier de la province, s'est accrue de 20,6 milliards de dollars au cours de l'année. Si on exclut l'incidence de 10,7 milliards de dollars du changement dans le traitement comptable pour l'actif des régimes de retraite conjoints, le passif total s'est accru de 10,9 milliards de dollars, contrebalancé en partie par l'augmentation de l'actif financier de 1,0 milliard de dollars.

---

<sup>1</sup> Voir note 18 des états financiers consolidés.

La valeur comptable nette des immobilisations appartenant à la province, telles que les routes et les ponts, a augmenté de 5,4 milliards de dollars durant l'année, grâce à de nouveaux investissements dans les immobilisations. Le déficit accumulé s'est accru de 6,1 milliards de dollars en raison surtout du déficit annuel de 5,0 milliards de dollars et d'autres rajustements.

Le flux de trésorerie a servi pendant l'année à financer le déficit annuel de 5,0 milliards de dollars, à affecter 10,9 milliards de dollars à des investissements dans les immobilisations, à rembourser la dette arrivant à échéance de 21,9 milliards de dollars et à assumer d'autres éléments de trésorerie. Ces besoins ont été en partie comblés par des fonds empruntés avant la fin de 2014-2015, dont des emprunts anticipés pour 2015-2016, représentant un nouveau financement total de 12,4 milliards de dollars.

# Analyse des résultats de 2015-2016

Détails sur les résultats réels de 2015-2016<sup>1</sup>  
(En milliards de dollars)

Tableau 2

	Budget 2015	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres réels 2014-2015	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2015	Chiffres réels 2014-2015
<b>Revenus</b>					
Imposition	87,4	91,8	82,3	4,4	9,5
Gouvernement du Canada	22,9	22,9	21,6	-	1,2
Revenus tirés des entreprises publiques	4,8	4,9	5,6	0,1	(0,7)
Autres revenus non fiscaux	9,3	8,8	9,0	(0,5)	(0,2)
<b>Total des revenus</b>	<b>124,4</b>	<b>128,4</b>	<b>118,5</b>	<b>4,0</b>	<b>9,8</b>
<b>Charges</b>					
Secteur de la santé	50,8	51,1	50,0	0,3	1,1
Secteur de l'éducation <sup>2</sup>	25,2	25,0	24,6	(0,2)	0,4
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,8	7,6	7,7	(0,2)	(0,1)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	15,4	15,6	14,7	0,1	0,9
Justice	4,4	4,5	4,3	0,1	0,2
Autres programmes <sup>3</sup>	16,8	18,6	16,9	1,8	1,7
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>120,5</b>	<b>122,4</b>	<b>118,2</b>	<b>1,9</b>	<b>4,2</b>
Intérêt sur la dette	11,4	11,0	10,6	(0,4)	0,4
<b>Total des charges</b>	<b>131,9</b>	<b>133,4</b>	<b>128,8</b>	<b>1,5</b>	<b>4,6</b>
Réserve	1,0	-	-	(1,0)	-
<b>Déficit annuel</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(5,3)</b>

Nota :

<sup>1</sup> Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

<sup>2</sup> Les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans « Autres programmes ». Dans les états financiers consolidés, ce poste de charges figure sous le ministère de l'Éducation. L'Annexe 4 des états financiers renferme plus de détails.

<sup>3</sup> Le budget de 2015 indiquait une cible d'économies découlant de l'examen des programmes de 490 millions de dollars et des économies de fin d'exercice de 1,0 milliard de dollars.

# Revenus

## Comparaison avec le plan budgétaire de 2015

Au cours de l'année civile 2015, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 2,6 %. Cette forte croissance, très près de celle de 2,7 % prévue dans le budget de 2015, s'explique par une poussée des exportations, les investissements des entreprises et une hausse soutenue des dépenses des ménages.

La forte croissance a été stimulée par une solide expansion économique aux États-Unis ainsi que des changements favorables sur le plan des principaux facteurs clés externes, comme la baisse des prix du pétrole, un dollar canadien plus concurrentiel et de faibles taux d'intérêt.

Les revenus pour 2015-2016 se sont chiffrés à 128,4 milliards de dollars, ce qui est 3,2 % plus élevé que les prévisions du budget de 2015. Voir le graphique 1 pour la ventilation des revenus selon la source.

Si on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'actions de Hydro One, dont on traite à la page 15 :

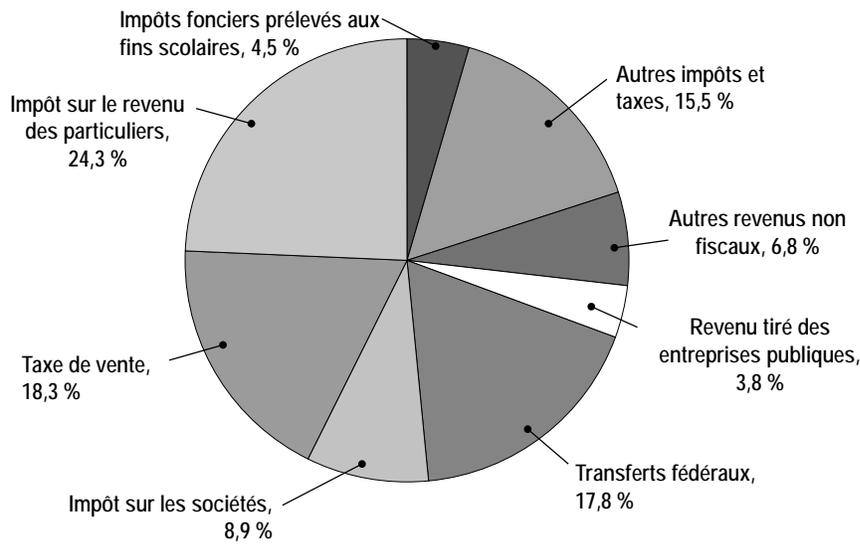
- Les revenus fiscaux ont été de 1,7 milliard de dollars ou de 2,0 % supérieurs aux prévisions du budget de 2015. Les revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers ont été de 0,8 milliard de dollars plus élevés que prévu en raison des cotisations fiscales de 2015 supérieures aux prévisions. Le solide marché du logement de l'Ontario en 2015 a contribué à une augmentation de 0,8 milliard de dollars des revenus découlant de la taxe de vente et des droits de cession immobilière.
- Le revenu tiré des entreprises publiques a été de 0,6 milliard de dollars supérieur en raison des rendements plus élevés que prévu de Ontario Power Generation Inc., de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et de la Régie des alcools de l'Ontario.
- Les autres revenus non fiscaux ont été de 0,3 milliard de dollars plus élevés, sur une base nette, en raison surtout de recouvrements supérieurs des dépenses d'années antérieures et de recouvrements plus élevés, et neutres sur le plan fiscal, au titre des contrats d'achat d'électricité.

Un autre facteur a été l'augmentation de 1,5 milliard de dollars des revenus nets par rapport au plan, qui est attribuable à l'exécution de la phase 1 de l'élargissement de l'actionnariat dans Hydro One.

Les transferts du gouvernement du Canada ont correspondu plus ou moins aux estimations du budget de 2015.

## Revenus par source, 2015-2016 (128,4 milliards \$)

Graphique 1



Le total peut ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

### Comparaison avec l'année précédente et les années antérieures

Le total des revenus a augmenté de 9,8 milliards de dollars ou de 8,3 % par rapport à ceux de l'année précédente.

Si on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'actions de Hydro One dont on traite ci-après :

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 6,8 milliards de dollars, ou 8,3 %, traduisant en cela la croissance économique, notamment un solide marché du logement en 2015. Les rajustements d'années antérieures, qui avaient abaissé les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés de 2014-2015 et majoré les revenus provenant de la taxe de vente harmonisée (TVH) de 2015-2016, ont également contribué à la hausse de la croissance sur 12 mois.
- Les revenus nets tirés des entreprises publiques (EP) ont diminué de 0,2 milliard de dollars en 2015-2016, principalement en raison du bénéfice net inférieur enregistré par Ontario Power Generation après avoir connu un gain unique en 2014-2015. Cela a été partiellement contrebalancé par la croissance plus élevée des revenus nets de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et de la Régie des alcools de l'Ontario.

Les revenus nets plus élevés tirés de l'optimisation des actifs découlant de la première phase de l'élargissement de l'actionariat dans Hydro One ont représenté 2,0 milliards de dollars de la hausse des revenus provinciaux.

Les paiements accrus du gouvernement fédéral dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et du programme de péréquation expliquent la majorité de l'augmentation de 1,2 milliard de dollars sur 12 mois des transferts du gouvernement fédéral.

### Élargissement de l'actionnariat dans Hydro One

En novembre 2015, la province a réalisé la première phase de son plan visant à élargir l'actionnariat dans Hydro One. Elle a vendu environ 16 % des actions ordinaires en circulation de cette entreprise qu'elle détenait, au prix de 20,50 \$ l'action, dans le cadre d'un PAPE et de la vente d'actions connexes à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité. Ainsi, au 31 mars 2016, la province possédait environ 84 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One.

La province a constaté un gain de 0,8 milliard de dollars sur la vente des actions de Hydro One, ainsi qu'un gain reporté de 48 millions de dollars relativement à la vente d'actions à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité.

Le PAPE de Hydro One a eu d'autres incidences. Avant le PAPE, Hydro One était exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi de 2007 sur les impôts* provinciale, et versait à la province des paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés.

L'exemption de Hydro One a pris fin en raison du PAPE. L'entreprise est alors passée du régime provincial de paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés au régime fédéral et provincial d'imposition des sociétés. Immédiatement avant que cela se produise, Hydro One a été réputée avoir disposé de ses biens et réalisé un produit équivalent à la juste valeur marchande de ces biens.

En raison de cette disposition réputée, avant de quitter le régime provincial de paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One a versé un paiement à la province, par l'entremise de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), relativement au revenu et aux gains en capital liés à la différence entre la juste valeur et la valeur fiscale des biens. Ce paiement unique, appelé impôt de départ, s'est chiffré à 2,6 milliards de dollars. Hydro One a aussi versé 0,2 milliard de dollars à la province en paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés supplémentaires parce que l'entreprise quittait le régime de paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés.

Ces paiements uniques n'ont pas eu d'incidence sur le déficit annuel de la province puisque les revenus supplémentaires ont été neutralisés par une réduction équivalente du revenu net de Hydro One, qui est consolidé dans les états financiers de la province. La province continue de consolider Hydro One selon sa quote-part de cette entreprise.

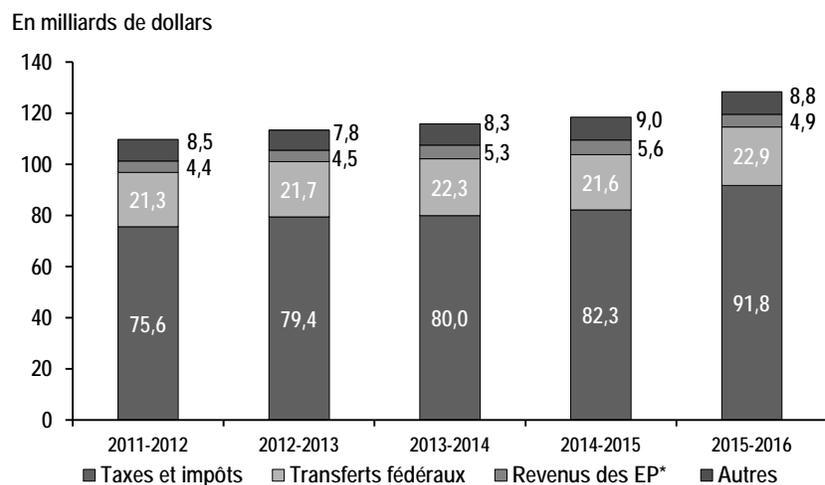
Hydro One est désormais assujettie à l'impôt sur les sociétés. La transition au régime d'imposition des sociétés a aussi entraîné la constatation d'un recouvrement fiscal reporté, fondé sur la juste valeur marchande de ses actifs, ce qui a augmenté les revenus déclarés de la province de 2,4 milliards de dollars. L'actif d'impôt reporté découle du fait que l'impôt en espèces que Hydro One devra payer, notamment à la province, sera réduit pendant une certaine période.

En vertu de la *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium*, les gains nets provenant de la vente d'actions de Hydro One sont alloués au Fonds Trillium. Voir la section « Transparence et responsabilité » à la page 46 et le volume 1 des Comptes publics pour plus de détails.

### Tendance en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de la province :

Revenus par source – comparaison sur 5 ans Graphique 2



\* Entreprises publiques (Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Hydro One Limited et Brampton Distribution Holdco Inc.).

### Revenus fiscaux

Entre 2011-2012 et 2015-2016, les revenus fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 5,0 %, ce qui est supérieur au taux moyen annuel de croissance du PIB nominal de 3,2 % pour la même période.

Il est clair que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux sont liées, mais plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien. L'augmentation de certaines autres sources de revenus, telles que l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes

sur plusieurs exercices. L'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière est proportionnellement plus importante que leur contribution au PIB. En outre, les changements subis par les sources comme les taxes sur l'essence et sur les carburants, qui sont basées sur le volume, suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus sont moins influencées par l'évolution des prix.

La tendance à la hausse des revenus fiscaux entre 2011-2012 et 2015-2016 découle en grande partie de la croissance économique et de l'impact de mesures fiscales, ainsi que de mesures visant à accroître l'équité fiscale et à lutter contre l'économie souterraine.

En 2015-2016, les autres revenus fiscaux ont augmenté considérablement par rapport à l'année précédente. Cette hausse est en grande partie attribuable aux paiements uniques tenant lieu d'impôt versés par Hydro One en raison de son PAPE. Cette transition a donné lieu à un paiement unique de 2,6 milliards de dollars en impôt de départ, en plus des paiements uniques tenant lieu d'impôt de 0,2 milliard de dollars versés par Hydro One à la province. Ces paiements uniques n'ont pas eu d'incidence sur la province, car ils ont aussi réduit du même montant les revenus de la province tirés du revenu net de Hydro One. La part relative du revenu net de Hydro One revenant à la province est constatée dans les états financiers consolidés en tant que revenus tirés des entreprises publiques.

### **Paiements de transfert du gouvernement fédéral**

Les transferts du gouvernement du Canada sont fondés sur les dispositions et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. Ils englobent les principaux programmes fédéraux de transferts, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le programme de péréquation, ainsi que les transferts pour les programmes relatifs au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. La province reçoit aussi un certain nombre de transferts fédéraux moins importants, surtout pour des programmes précis. Certains transferts sont permanents, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Entre 2011-2012 et 2015-2016, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux moyen annuel de 1,8 %. Les montants plus élevés auxquels la province avait droit dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et du programme de péréquation ont été en partie neutralisés par la cessation de plusieurs transferts d'une durée limitée pendant cette période.

### **Revenus tirés des entreprises publiques**

Les revenus de la province englobent le revenu net de cinq entreprises publiques, soit la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Régie des alcools de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Hydro One Limited et Brampton Distribution Holdco Inc. (Avant le 31 août 2015, Hydro One Brampton Networks Inc., une filiale de Brampton Distribution Holdco Inc., était une filiale de Hydro One et ses résultats étaient inclus dans ceux de Hydro One dans les états financiers de la province.)

Après avoir connu une hausse entre 2011-2012 et 2014-2015, les revenus nets tirés des entreprises publiques ont diminué en 2015-2016. Cette situation est surtout attribuable à l'incidence sur le revenu net de Hydro One des derniers paiements uniques tenant lieu d'impôt versés à la province découlant du PAPE de Hydro One.

### **Autres revenus non fiscaux**

Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et autres sources de revenus tirés du secteur de l'électricité telles que la redevance de liquidation de la dette, les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité et une réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux annuel moyen de 1,0 % entre 2011-2012 et 2015-2016. Cette hausse modeste est surtout attribuable à deux facteurs :

- la hausse des droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules pour entretenir et élargir le réseau routier provincial;
- la stratégie d'optimisation des actifs de la province, particulièrement le gain réalisé sur la vente et le rachat d'actions de General Motors en 2013-2014 et 2014-2015, et sur la vente d'actions ordinaires de Hydro One en 2015-2016.

Ces gains ont été partiellement neutralisés par les revenus non fiscaux inférieurs provenant du secteur de l'électricité.

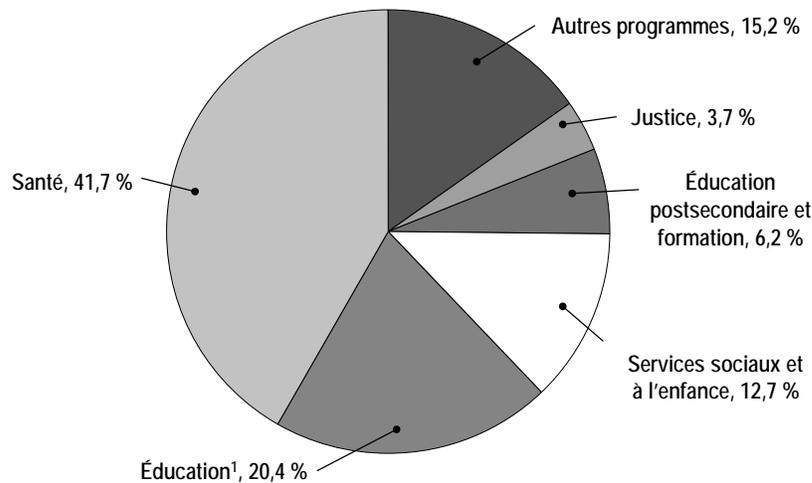
## Charges

### Comparaison avec le plan budgétaire de 2015

Le total des charges en 2015-2016 s'est chiffré à 133,4 milliards de dollars, ce qui est supérieur aux prévisions du plan budgétaire de 2015. Les charges de programmes ont été de 122,4 milliards de dollars, en hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions de 120,5 milliards de dollars. Les dépenses au titre de la santé, des services à l'enfance et des services sociaux et de la justice ainsi que d'autres programmes ont été plus élevées que prévu (voir le tableau 2). Le graphique 3 indique la ventilation des charges de programmes selon le secteur.

Charges de programmes par secteur, 2015-2016  
(122,4 milliards \$)

Graphique 3



Le pourcentage total peut ne pas correspondre à la somme des pourcentages individuels, qui ont été arrondis.

<sup>1</sup> Les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans Autres programmes.

Le total des charges de programmes a été de 1,9 milliard de dollars supérieur aux chiffres du plan budgétaire, pour s'élever à 122,4 milliards de dollars. Ces augmentations sont attribuables à ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont été de 294 millions de dollars ou d'environ 0,6 % supérieures aux chiffres du plan. Cette hausse est attribuable aux coûts plus élevés des médicaments, ainsi qu'aux charges plus élevées du secteur des hôpitaux, qui ont été en partie contrebalancés par la sous-utilisation des fonds par les organismes.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 124 millions de dollars supérieures aux prévisions, en raison surtout des dépenses supplémentaires faites pour répondre à la demande au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du coût des médicaments sur ordonnance dispensés aux bénéficiaires de l'aide sociale.

- Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 120 millions de dollars, principalement en raison de règlements judiciaires aux termes de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* et de l'augmentation plus importante que prévu des provisions requises pour les créances irrécouvrables découlant d'amendes impayées.
- Les charges des autres programmes ont été de 1,8 milliard de dollars supérieures aux prévisions en raison principalement du changement du traitement comptable pour l'actif des régimes de retraite conjoints, aux charges plus élevées que prévu au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production et aux coûts liés au PAPE de Hydro One.

Les augmentations dans ces secteurs et programmes ont été contrebalancées en partie par ce qui suit :

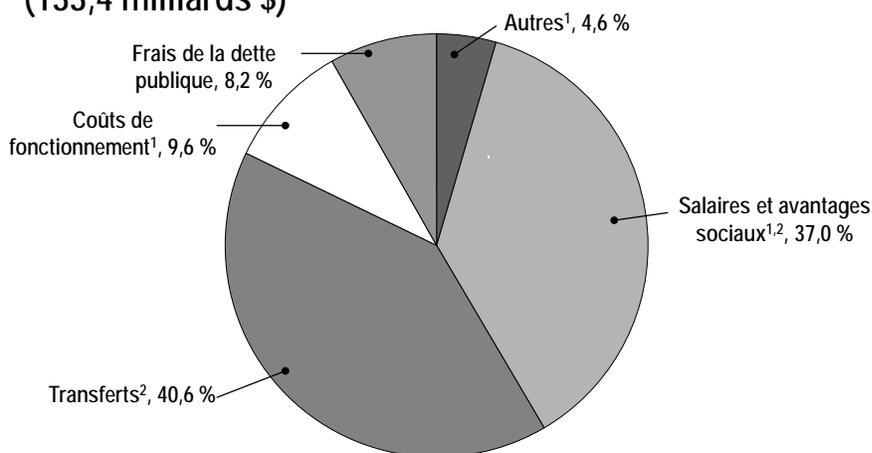
- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 233 millions de dollars inférieures à ce qu'on prévoyait, ce qui s'explique en partie par la hausse de la part du financement qui est consacré aux projets d'immobilisations inscrits à l'actif et faisant l'objet d'un amortissement au lieu d'être inscrits aux charges, par les revenus plus élevés que prévu tirés des redevances d'aménagement scolaires et par des effectifs un peu moins élevés que prévu.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont été de 176 millions de dollars inférieures aux prévisions, en raison principalement des subventions de fonctionnement moins élevées que prévu au titre de l'éducation postsecondaire et de la sous-utilisation des fonds des programmes d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants en raison du nombre d'inscriptions moins important que prévu. En outre, les charges concernant les programmes d'emploi et de formation ont été inférieures au plan. Cette baisse a été en partie contrebalancée par des charges plus élevées au titre des crédits d'impôt accordés aux employeurs en vue d'appuyer la formation.

Comme cela est indiqué dans la note au bas du tableau 2, le budget de 2015 comportait deux cibles d'économies totalisant 1,49 milliard de dollars pour les charges des autres programmes. Les ministères ont réalisé des économies de 1,1 milliard de dollars par rapport à ces cibles qui ont été réaffectées aux ministères ayant fait des économies, notamment dans les secteurs de l'éducation et de l'éducation postsecondaire et de la formation, comme cela est indiqué précédemment. Les charges des programmes ont été de 1,9 milliard de dollars plus élevées que prévu en raison de dépenses des ministères supérieures de 0,4 milliard de dollars et de l'incidence du changement apporté au traitement comptable pour l'actif des régimes de retraite conjoints qui a augmenté les charges des autres programmes de 1,5 milliard de dollars pour l'année.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges au lieu des dépenses par secteur. Une part considérable des dépenses du gouvernement est affectée directement aux salaires et aux avantages sociaux des employés des ministères de la fonction publique de l'Ontario et des organismes du secteur parapublic, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, qui sont consolidés dans ses comptes. Il est à noter que la part « Transferts » du graphique 4 inclut les paiements versés aux médecins pour des services médicaux, mais n'englobe pas les transferts effectués aux organismes du secteur parapublic consolidés; ceux-ci sont inclus dans les autres types de charges.

### Dépenses par type de charges, 2015-2016 (133,4 milliards \$)

Graphique 4



<sup>1</sup> Les salaires et avantages sociaux, les coûts de fonctionnement et autres incluent les dépenses des organismes consolidés du secteur parapublic sans tenir compte des revenus de tierces parties provenant d'organismes du secteur parapublic. L'annexe 10 des états financiers consolidés renferme des renseignements sur les résultats du secteur parapublic.

<sup>2</sup> Les coûts liés à la rémunération des entités non consolidées (p. ex., sociétés d'aide à l'enfance, centres d'accès aux soins communautaires et universités) et aux paiements versés aux médecins pour des services médicaux sont inclus dans les transferts.

La catégorie des transferts représente les paiements versés à diverses tierces parties, principalement dans le secteur public, pour soutenir la prestation des services publics. Ces tierces parties englobent, par exemple, les services de garde d'enfants, les organismes de services sociaux et les professionnels de la santé. Une partie importante de ces dépenses consacrées à ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux.

### Comparaison avec l'année précédente et des années antérieures

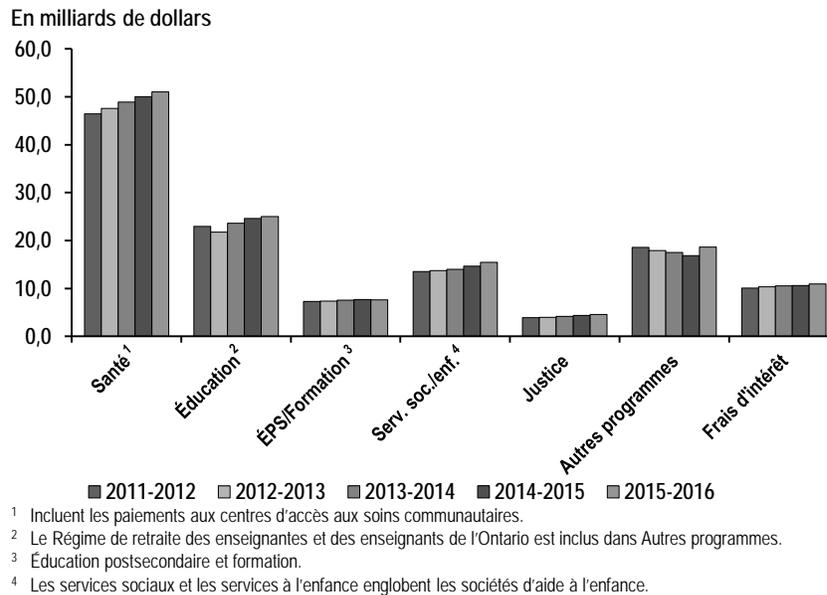
Les dépenses de programmes sur 12 mois ont augmenté de 3,6 % en 2015-2016.

Les soins de santé représentent la plus grande partie des dépenses de programmes du gouvernement. Les initiatives de transformation visant à rendre le secteur plus efficient et viable sont donc un élément essentiel de la gestion de la croissance des dépenses globales et de l'obtention de meilleurs résultats pour les patients au sein d'un système mieux intégré. Grâce à ces initiatives, qui se poursuivent, on a pu limiter la croissance des dépenses du secteur de la santé sur 12 mois à 2,1 % en 2015-2016. Avant la réorganisation, le secteur affichait un taux de croissance moyenne de plus de 6,0 % par année.

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes :

## Charges par secteur – comparaison sur 5 ans

Graphique 5



- Les charges du secteur de la santé ont augmenté pour passer de 46,5 milliards de dollars en 2011-2012 à 51,1 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui représente une hausse de 2,4 % en moyenne par année. Ces augmentations sont en partie attribuables à la demande croissante de services de santé découlant notamment du vieillissement et de la croissance de la population. Les augmentations sont aussi attribuables à de nouveaux investissements dans les soins communautaires et à domicile, ainsi que dans des services spécialisés, tels que les soins du cancer. Les hausses des charges dans le secteur de la santé ont été limitées par la réorganisation continue du secteur visant à mettre l'accent sur les patients tout en réduisant les coûts, tels que les prix des médicaments génériques.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté, passant de 22,9 milliards de dollars en 2011-2012 à 25,0 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui équivaut à une hausse de 2,2 % en moyenne par année. L'augmentation découle principalement de la mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein pour tous les enfants de quatre et cinq ans en Ontario depuis septembre 2014. Les charges ont été moins élevées en 2012-2013 en raison de l'incidence des économies ponctuelles de 1,3 milliard de dollars découlant de la réduction du passif des conseils scolaires relatif aux congés de maladie accumulés et aux gratifications de retraite.

- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont augmenté pour passer de 7,3 milliards de dollars en 2011-2012 à 7,6 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui constitue une hausse de 1,3 % en moyenne par année. L'augmentation est surtout attribuable au financement permanent accordé pour faire face à la croissance des effectifs dans les établissements postsecondaires et à la hausse des programmes d'aide financière aux étudiants, ainsi que pour soutenir les programmes d'emploi et de formation.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance ont augmenté, passant de 13,5 milliards de dollars en 2011-2012 à 15,6 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 3,5 % en moyenne, par année. Cette hausse découle de l'augmentation annuelle des taux d'aide sociale, du nombre de cas dans le cadre du Programme de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario et des investissements faits dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et la Prestation ontarienne pour enfants (POE).
- Les charges du secteur de la justice ont augmenté pour passer de 3,9 milliards de dollars en 2011-2012 à 4,5 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui équivaut à une majoration de 4,1 % en moyenne par année. Cette hausse est surtout attribuable à la prise en charge par la province des coûts reliés à la sécurité des tribunaux qui étaient auparavant assumés par les municipalités, aux coûts engagés principalement en 2015-2016 pour les services de sécurité des Jeux pan/parapanaméricains de 2015, et à un meilleur accès aux services d'aide juridique pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.
- Les charges des autres programmes se sont chiffrées à 18,6 milliards de dollars en 2015-2016, dont une augmentation de 1,5 milliard de dollars des charges des régimes de retraite. Cela a ramené les charges des autres programmes à peu près à ce qu'elles étaient en 2011-2012. Si on exclut la hausse des charges des régimes de retraite, les charges des autres programmes pour 2015-2016 auraient été de 17,1 milliards de dollars, contribuant à une diminution moyenne de 2,0 % entre 2011-2012 et 2015-2016.

## Frais d'intérêt

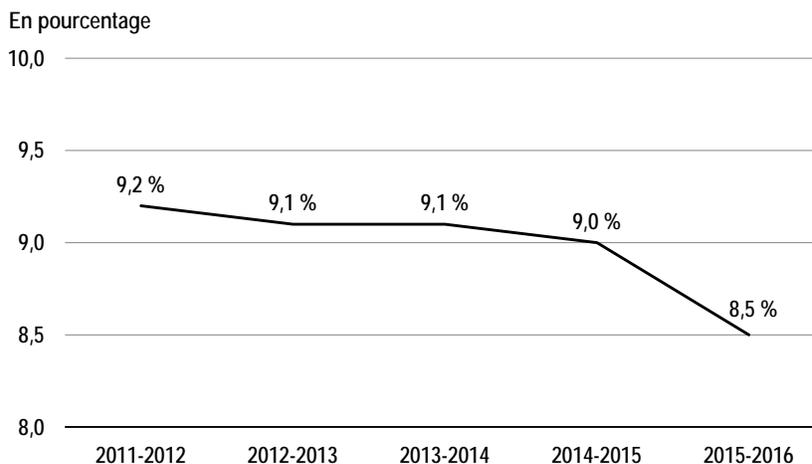
Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 0,4 milliard de dollars inférieures aux prévisions du plan en 2015-2016, ce qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt plus faibles que prévu, au déficit inférieur aux prévisions et aux emprunts contractés et à la dette gérée de façon efficiente.

Les charges liées à l'intérêt ont augmenté pour passer de 10,6 milliards de dollars en 2014-2015 à 11,0 milliards de dollars en 2015-2016 (voir le tableau 2).

Entre 2011-2012 et 2015-2016, les charges liées à l'intérêt ont affiché une tendance à la hausse découlant des emprunts plus élevés nécessaires pour financer le déficit et les investissements dans l'infrastructure. Le graphique 6 démontre que bien que les frais d'intérêt aient augmenté en chiffres absolus, ils ont diminué graduellement en pourcentage des revenus de la province. Le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus est à son plus bas niveau depuis 1990-1991. Cela est principalement attribuable aux taux d'intérêt historiquement bas combinés à une gestion efficiente de la dette.

---

### Service de la dette par rapport au total des revenus – Graphique 6 tendance sur 5 ans



## Analyse de l'état de la situation financière

### Actif financier

Actif financier (En milliards de dollars)		Tableau 3			
	2015-2016 Chiffres réels	% du total	2014-2015 Chiffres réels	% du total	Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents	13,6	16,3 %	15,2	18,4 %	(1,6)
Placements	21,8	26,1 %	20,4	24,7 %	1,4
Débiteurs	11,1	13,3 %	10,3	12,5 %	0,8
Prêts en cours	11,5	13,8 %	11,1	13,5 %	0,4
Autres actifs	1,9	2,3 %	2,0	2,4 %	(0,1)
Investissement dans les entreprises publiques	23,6	28,2 %	23,5	28,5 %	0,1
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>83,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>82,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1,0</b>

L'actif financier comprend notamment les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents, ainsi les placements dont dispose la province pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; les autres actifs et l'investissement dans les entreprises publiques.

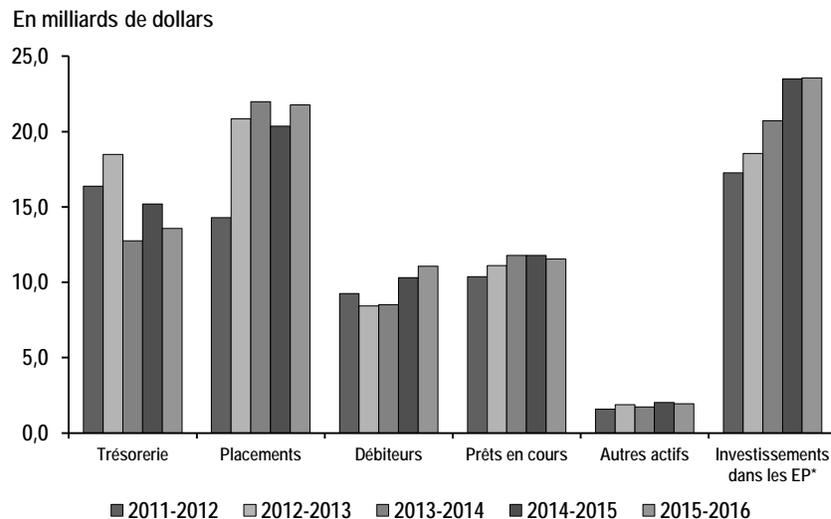
L'actif financier de la province a augmenté de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016 par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à 83,5 milliards de dollars. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation de 1,4 milliard de dollars des investissements et de 0,8 milliard de dollars des débiteurs, qui a été neutralisée par une diminution de 1,6 milliard de dollars de la trésorerie et des équivalents (voir le tableau 3).

- Les placements ont augmenté de 1,4 milliard de dollars en raison surtout des emprunts anticipés à la fin de l'année pour répondre aux besoins en matière de dépenses de 2016-2017.
- Les débiteurs, qui indiquent les montants que de tierces parties doivent verser à la province, ont augmenté de 0,8 milliard de dollars en raison surtout d'une hausse de l'impôt et des taxes à percevoir à la fin de l'année.
- La trésorerie et les équivalents, qui sont des instruments financiers qui se convertissent facilement en espèces, ont diminué de 1,6 milliard de dollars en raison des activités financières, de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier de la province.

## Actif financier – comparaison sur 5 ans

Graphique 7



\* Entreprises publiques (Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Hydro One Limited et Brampton Distribution Holdco Inc.).

La tendance affichée sur une période de cinq ans indique un gain constant au titre des investissements dans les entreprises publiques de 2011-2012 à 2014-2015 en raison de l'augmentation de l'actif net déclaré par ces entités. Cette tendance à la hausse ne s'est pas poursuivie en 2015-2016 en raison surtout de la participation réduite de la province dans Hydro One.

Le niveau d'autres actifs financiers, notamment la trésorerie, les débiteurs et les placements, ont tendance à varier davantage, car ils sont souvent liés à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, comme des emprunts anticipés pour combler les besoins de la période suivante.

### Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui sont presque entièrement constitués d'immobilisations corporelles.

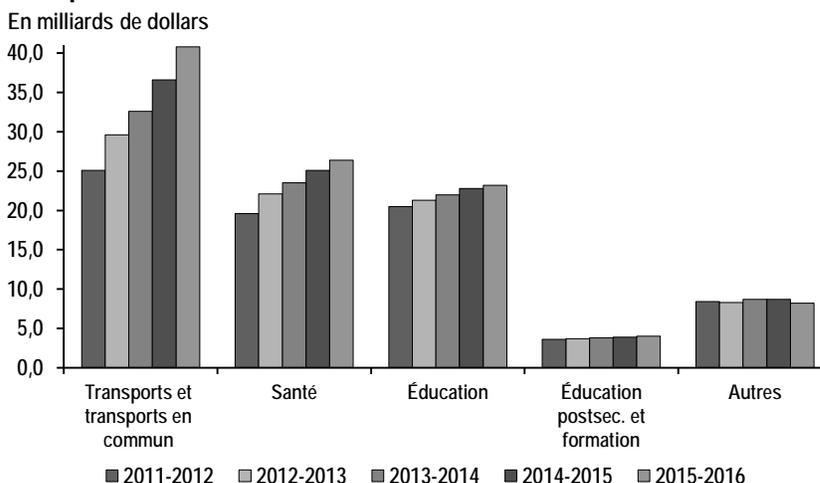
Les immobilisations corporelles appartenant à la province et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de la province. Ces biens englobent ceux que l'Ontario possède directement, tels que les autoroutes provinciales, et les actifs des conseils scolaires, des hôpitaux, des collèges et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de la province en tant qu'« investissements dans les entreprises publiques ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite a été supérieure à 102,5 milliards de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 5,4 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Les édifices, notamment les écoles, les hôpitaux et les collèges, ont constitué la plus grande part de ce montant, soit 53,4 milliards de dollars. Le total comporte aussi les biens en construction, que ce soit selon le modèle de la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA), en vertu duquel le secteur privé accorde un financement durant la construction, ou de toute autre façon. Le bilan inclut les biens en construction conformément aux conventions comptables de la province. On traite de l'incidence de la DMFA sur le passif du bilan dans la section « Autre financement à long terme » à la page 30.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 7,4 % par année au cours des cinq dernières années. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'édifices et à l'infrastructure de transport, dont les autoroutes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Voir le graphique 8 pour les récentes tendances en matière d'immobilisations corporelles provinciales.

### Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur 5 ans

Graphique 8



## Dépenses liées à l'infrastructure

Les investissements dans les immobilisations visent notamment à stimuler la croissance économique de la province. Dans un rapport publié en 2015 par le Centre for Spatial Economics, intitulé *Les bénéfiques économiques des dépenses en équipements publics au Canada*, il est indiqué qu'en moyenne, le PIB augmente de 1,43 \$ à court terme par dollar investi dans l'infrastructure publique au Canada et de jusqu'à 3,83 \$ à long terme. Le rapport est accessible à [www.institutbroadbent.ca/economie\\_verte](http://www.institutbroadbent.ca/economie_verte).

Les dépenses au titre de l'infrastructure de la province en 2015-2016 ont été de 12,8 milliards de dollars (voir le tableau 4). Cela comprend notamment 10,4 milliards de dollars investis dans des biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, comme cela est indiqué dans la section sur les immobilisations corporelles de la page 26, et 2,4 milliards de dollars fournis à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure. Le total a été légèrement inférieur aux 13,9 milliards de dollars prévus dans le plan budgétaire de 2015 en raison surtout de l'activité plus faible que prévu dans le domaine de la construction pour la période.

Secteur	Investissements dans les immobilisations <sup>2</sup>	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure <sup>3</sup>	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transports et transports en commun	5,7	0,6	6,3
Santé	2,8	0,4	3,2
Éducation	1,5	0,0	1,6
Éducation postsecondaire et formation	0,4	0,2	0,6
Autres secteurs <sup>4</sup>	(0,1)	1,1	1,0
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>10,4</b>	<b>2,4</b>	<b>12,8</b>

*Nota :*

<sup>1</sup> Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

<sup>2</sup> Englobent des rajustements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice ainsi que des changements d'évaluation.

<sup>3</sup> Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations. Ces transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

<sup>4</sup> Comprennent l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme. Un investissement négatif dans les immobilisations découle du transfert de biens des Jeux pan/parapanaméricains à des tierces parties.

<sup>5</sup> Comprend les investissements de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges et les écoles.

## Passif

Le passif de la province est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif net des régimes de retraite, devant être versés aux employés actuels et aux anciens (voir le tableau 5).

Passif (En milliards de dollars)					Tableau 5
	2015-2016 Chiffres réels	% du total	2014-2015 Chiffres réels	% du total	Augmentation (Diminution)
Créditeurs et charges à payer	19,4	5,0 %	20,1	5,5 %	(0,7)
Dette	327,4	84,2 %	315,0	85,8 %	12,4
Autre financement à long terme	14,1	3,6 %	13,9	3,8 %	0,2
Revenus et apports en capital reportés	10,8	2,8 %	10,1	2,8 %	0,7
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	12,1	3,1 %	3,2	0,9 %	9,0
Autres passifs	4,9	1,3 %	4,9	1,3 %	0,0
<b>Total du passif</b>	<b>388,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>367,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>21,6</b>

## Dettes

La dette et les autres genres de financement à long terme constituent la plus grande partie du passif. La dette a augmenté de 12,4 milliards de dollars en 2015-2016 pour atteindre 327,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice en vue principalement de financer le déficit de fonctionnement et d'investir dans l'infrastructure. Bien qu'il augmente la dette nette, le changement dans le traitement comptable de la province pour l'actif des régimes de retraite n'a aucune incidence sur les besoins d'emprunt. Par conséquent, ce rajustement ne modifie pas la dette totale.

La dette nette au 31 mars 2016 était de 305,2 milliards de dollars, soit un montant de 6,3 milliards de dollars de plus que celui qui était prévu dans le budget de 2015.

Le tableau 6 résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2015-2016 :

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2015-2016 (En milliards de dollars)	Tableau 6
Déficit de fonctionnement et autres opérations <sup>1</sup>	1,4
Trésorerie investie dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges <sup>2</sup>	10,7
Augmentation de la trésorerie et des placements de la province	0,5
	<hr/> 12,6
Augmentation d'autre financement à long terme <sup>3</sup>	(0,2)
<b>Nouveau financement net</b>	<hr/> <b>12,4</b>

<sup>1</sup> Déficit de fonctionnement de la province de 5,0 milliards de dollars compensé par des variations nettes de 3,6 milliards de dollars d'actif et de passif qui ont procuré de la trésorerie à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

<sup>2</sup> Nouveaux investissements de 10,9 milliards de dollars moins le produit de 0,2 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

<sup>3</sup> Incluant l'augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 32,1 milliards de dollars en 2015-2016. Après avoir effectué des rajustements et remboursé 21,9 milliards de dollars d'éléments de la dette arrivant à échéance, le nouveau financement net s'est chiffré à 12,4 milliards de dollars.

### Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe la dette contractée pour financer la construction des biens publics, en vertu du modèle DMFA et par d'autres moyens. Tous les biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement font partie du bilan de la province lorsque les biens sont construits et qu'il y a un passif. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles à la page 26.

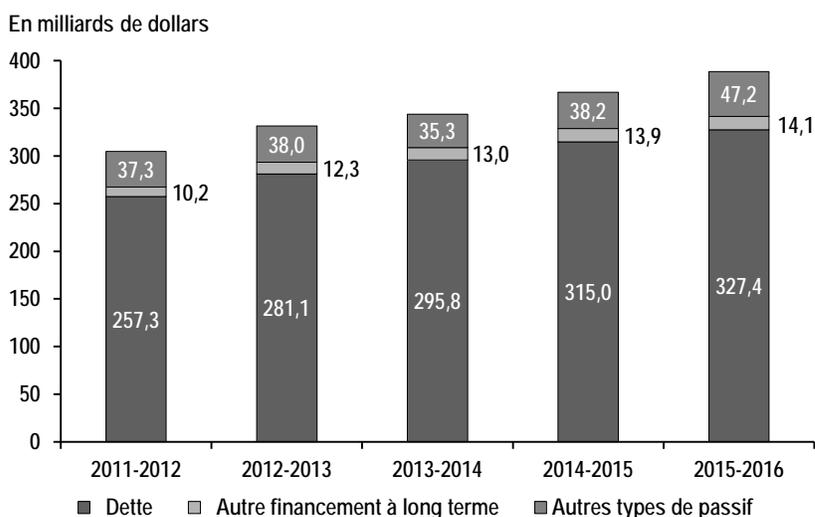
## Autres types de passif

Les autres types de passif englobent les crédateurs, les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs des employés, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral représentant des revenus reportés et d'autres éléments. Cette catégorie a augmenté de 9,0 milliards de dollars en 2015-2016 par rapport à l'année précédente en raison surtout d'un rajustement au solde d'ouverture de l'actif des régimes de retraite.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de la province. Cette tendance au cours de la période allant de 2011-2012 à 2015-2016 indique une hausse de la dette publique visant surtout à financer les investissements dans les immobilisations et le déficit annuel. La tendance à la hausse affichée à la rubrique Autre financement à long terme indique une augmentation des activités liées au capital grâce à la DMFA. D'autres types de passif, dont les crédateurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, car ils dépendent souvent de certaines circonstances à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour les biens et les services.

### Passif – tendance sur 5 ans

Graphique 9



## Risques et gestion des risques

Les résultats et les états financiers de la province sont assujettis à des risques et à des incertitudes sur lesquels le gouvernement a peu de contrôle, sinon aucun. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Croissance de l'économie ou des revenus différente de ce qui était prévu;
- Changements considérables aux postes des états financiers, spécialement les revenus fiscaux, découlant de résultats qui diffèrent des estimations comptables;

- Changements imprévus dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral;
- Demande de services publics fondés sur un droit ou changement aux autres charges, dont les charges liées aux régimes de retraite, qui découlent d'une réalité très différente des prévisions;
- Situations météorologiques inhabituelles, phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles ayant d'importantes incidences financières;
- Infractions à la sécurité ou autre comportement malveillant qui pourraient interrompre les services, entraîner une perte de renseignements, porter atteinte à la confidentialité ou endommager l'équipement ou les installations;
- Issue de règlements judiciaires, d'arbitrages et de négociations, manquements possibles dans le cadre de projets et de garanties de prêt ou de financement;
- Conditions sur les marchés des capitaux, dont l'accès aux marchés financiers, les taux de change et les taux d'intérêt, qui diffèrent des attentes;
- Modifications des normes comptables.

L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé et en suivant leurs prévisions afin de former des hypothèses aux fins de la planification. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

La province surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Elle déploie aussi des efforts constants pour améliorer ce flux d'information. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 75,0 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle pour y arriver. En outre, l'Ontario dirige actuellement un groupe de travail fédéral, provincial et territorial qui explore des façons d'améliorer les prévisions et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

L'incidence que pourraient avoir sur les revenus fiscaux des résultats différents des hypothèses utilisées dans le budget, notamment sur le plan de la croissance de l'économie, est indiquée aux pages 273 à 277 inclusivement du budget de 2015, accessible à : [http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2015/papers\\_all.pdf](http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2015/papers_all.pdf).

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Ces éléments représentant une plus petite part du total des revenus, les risques qu'ils présentent sont généralement moins importants pour les prévisions de revenus et, de toute façon, difficiles, voire impossibles à prévoir ou quantifier. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

Quant aux charges, le plan financier comporte des fonds de prévoyance afin de limiter les risques. Dans le budget de 2015, ces fonds totalisaient 650 millions de dollars, soit 550 millions de dollars pour les risques de fonctionnement et 100 millions de dollars pour les immobilisations. Les fonds ont servi à appuyer des initiatives telles que la lutte d'urgence contre les incendies de forêt, et à fournir du soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme des litiges en cours, et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 13 des états financiers consolidés fournit d'autres détails.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion du risque de la province qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés de façon prudente et efficiente.

Les changements que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a apportés aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public peuvent avoir une incidence sur les budgets, les Budgets des dépenses et les résultats réels de la province. Le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille activement les changements proposés et fournit des commentaires aux autorités responsables d'établir les normes afin de favoriser les prises de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, ainsi que la transparence et la responsabilité en matière de rapports financiers.

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers de la province. Le plan budgétaire de 2015 comportait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2015-2016. Sans tenir compte de cette réserve, un déficit de 7,5 milliards de dollars était prévu dans le budget de 2015. Puisque la réserve est une provision aux fins de prévisions et que les résultats financiers pour 2015-2016 sont désormais définitifs, les états financiers de la province ne comportent pas de réserve. Le déficit définitif pour l'exercice 2015-2016 est de 5,0 milliards de dollars, soit un montant inférieur de 3,5 milliards de dollars aux 8,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2015, qui comportait la réserve.

# Ratios financiers clés

On se sert d'indicateurs financiers clés pour aider les personnes qui lisent le rapport annuel à évaluer la situation financière de la province. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs leur permettent d'évaluer l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances de la province, ainsi que la manière dont le gouvernement y a réagi.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public recommande une série de ratios pour aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité d'un périmètre comptable.

En vue d'améliorer la transparence et la responsabilité, la province a augmenté le nombre d'indicateurs figurant dans le rapport. Les ratios, et le niveau de chacun, au cours des cinq dernières années sont décrits dans le tableau 7 :

Ratios financiers clés		Tableau 7				
à la fin de l'exercice		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Viabilité	Dette nette-PIB (%)	35,7 %	37,1 %	38,5 %	39,4 %	40,9 %
	Dette nette-total des revenus (%)	214,6 %	222,4 %	230,5 %	240,1 %	237,8 %
	Dette nette par habitant (\$)	17 626 \$	18 667 \$	19 591 \$	20 693 \$	21 926 \$
Souplesse	Frais de la dette-total des revenus (%)	9,2 %	9,1 %	9,1 %	9,0 %	8,5 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	13,4 %	13,5 %	13,5 %	13,4 %	14,1 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	19,4 %	19,1 %	19,2 %	18,2 %	17,8 %
	Dette en devises étrangères-total de la dette (%)	25,4 %	24,3 %	22,9 %	20,9 %	18,8 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,9 %	0,7 %	0,5 %	0,3 %	0,3 %

## Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement a besoin pour acquitter les frais associés à certaines de ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de la province indique les demandes financières exercées sur l'économie résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un plus faible ratio dette nette-PIB indique une meilleure viabilité.

Le ratio dette nette-PIB de la province était de 40,9 % à la fin de l'exercice 2015-2016. En 2011-2012, le ratio était de 35,7 %. Au cours de cette période, le déficit et d'autres rajustements, dont le changement établi dans la loi au traitement comptable de la province pour l'actif des régimes de retraite conjoints, ont représenté 64 % de l'augmentation de la dette nette, le reste étant attribuable aux investissements dans les immobilisations. Entre 2011-2012 et 2014-2015, la dette nette ayant affiché une croissance plus rapide que le PIB, le ratio est passé de 35,7 % à 39,4 %. Le ratio a augmenté pour passer à 40,9 % en 2015-2016, surtout à cause du changement dans le traitement comptable pour l'actif des régimes de retraite. Sans ce changement, il serait demeuré au même niveau.

Le gouvernement vise toujours à ce que le rapport dette nette-PIB retourne au niveau d'avant la récession, qui était de 27 %. La première chose à faire pour y parvenir est d'équilibrer le budget. La dette est contractée pour deux raisons principales : pour financer les déficits et pour investir dans les immobilisations. Le gouvernement prévoit investir 137 milliards de dollars dans les immobilisations sur une période de dix ans. Ces investissements seront amortis sur une période correspondant à la vie utile des biens. Lorsque le budget sera équilibré, l'augmentation de la dette se limitera à la différence entre l'investissement de trésorerie pour bâtir les biens et l'amortissement, qui est un montant hors trésorerie.

Le plan du gouvernement visant à réduire le ratio dette nette-PIB repose donc à la fois sur l'équilibre budgétaire et sur les investissements dans les immobilisations en vue de stimuler l'économie, et ces deux facteurs contribueront à atteindre la cible de 27 %.

Le ratio dette nette-total des revenus est une autre mesure de viabilité, car il indique les revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et à des événements antérieurs. Une dette nette inférieure par rapport aux revenus indique une meilleure viabilité. En 2011-2012, le ratio était de 214,6 %. Il a augmenté pour passer à 240,1 % en 2014-2015, la dette nette affichant une croissance supérieure à celle des revenus. Malgré le changement dans le traitement comptable pour l'actif des régimes de retraite, le ratio a diminué pour passer à 237,8 % en 2015-2016, indiquant une augmentation du total des revenus plus importante que celle de la dette nette.

## Mesures de souplesse

Le ratio intérêt sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les coûts d'emprunt, qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un plus faible ratio indique qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué graduellement pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 9,2 % en 2011-2012 au niveau actuel de 8,5 %. La stratégie de la province visant à prolonger l'échéance des titres de créance de son programme d'emprunt et à tirer profit des faibles taux d'intérêt pour une plus longue période a aussi contribué aux frais d'intérêt moins élevés. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée de 8 ans en 2009-2010 à 14 ans en 2015-2016.

Les revenus autonomes en pourcentage du PIB provincial démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement utilise les fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal trop lourd nuit à la compétitivité. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. Le ratio de l'Ontario a été stable entre 2011-2012 et 2014-2015. L'augmentation du ratio, qui est passé de 13,4 % en 2014-2015 à 14,1 % en 2015-2016, est attribuable en grande partie à la forte croissance des revenus fiscaux et d'autres revenus. Les revenus autonomes ont ainsi augmenté de façon plus marquée que ne l'a fait le PIB.

## Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral en pourcentage du total des revenus indiquent la mesure dans laquelle la province dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio très élevé indique qu'un gouvernement provincial dépend beaucoup des transferts fédéraux, une source de revenus sur laquelle il a un contrôle limité, voire nul, et par conséquent qu'il est vulnérable aux changements de la politique fédérale relative aux transferts. Au cours des cinq dernières années, c'est en 2011-2012 que la plus importante part des revenus de l'Ontario provenait des transferts fédéraux, soit 19,4 %. La plus faible part, soit 17,8 %, a été enregistrée en 2015-2016. La diminution graduelle correspond en grande partie à l'expiration des transferts fédéraux d'une durée limitée, dont les paiements de transition pour la TVH, et à la fin de programmes de stimulation mis en place par le gouvernement fédéral à la suite de la crise économique mondiale en 2008.

La dette en devises étrangères par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité associée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et profite de plus faibles coûts d'emprunt. Cela permet aussi à la province de continuer à avoir accès à du capital si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en dollars canadiens en ayant recours à des instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, la province limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,9 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2011-2012; elle a été ramenée à 0,3 % en 2015-2016.

# Gestion financière responsable

---

Le déficit de 5,0 milliards de dollars de 2015-2016 est inférieur de 3,5 milliards de dollars à la cible de 8,5 milliards de dollars établie dans le budget de 2015. L'Ontario a ainsi affiché de meilleurs résultats que prévu au cours de chacune des sept dernières années.

Le solide bilan du gouvernement en matière de gestion financière est attribuable aux efforts continus qu'il déploie afin de contenir la croissance des dépenses tout en stimulant l'économie et en protégeant les revenus.

Après avoir enregistré des baisses de revenus en 2008-2009 et en 2009-2010, où la conjoncture n'était pas très bonne, l'Ontario a vu son économie et ses revenus s'améliorer progressivement. La province a pu rebondir à la suite de la récession mondiale, en grande partie grâce à ses solides assises économiques, conjuguées à ses efforts pour relancer l'emploi en faisant des investissements considérables dans l'infrastructure. Au cours des quatre dernières années, les revenus ont augmenté en moyenne de 4,0 % par année, tandis que le taux de croissance moyen du PIB nominal a été de 3,2 % par année.

Pour protéger les revenus de la province, mieux assurer la sécurité des consommateurs et des travailleurs, et faire en sorte que les entreprises légitimes bénéficient de règles équitables, le gouvernement s'est attaqué à l'économie souterraine. Comme il était indiqué dans le budget de 2016, les mesures de conformité permanentes et plus musclées mises en place par l'Ontario lui ont permis d'encaisser plus de 930 millions de dollars depuis 2013-2014.

Les mesures prises par le gouvernement afin de contenir la croissance des dépenses ont porté des fruits. Les charges de programmes ont diminué et représentaient 16,4 % du PIB en 2015-2016, soit un niveau inférieur à celui de 17,9 % enregistré en 2009-2010. Historiquement, l'Ontario est la province canadienne affichant les dépenses de programmes par habitant les plus basses; on s'attend à ce que ce soit aussi le cas en 2015-2016.

## Examen, renouvellement et réorganisation des programmes

Ces bons résultats sont attribuables en partie au Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP), l'approche qui permet au gouvernement d'établir son plan financier et de gérer les dépenses en passant en revue ses programmes sur une base continue. Ce processus aide à obtenir de meilleurs résultats dans le cadre des programmes tout en réduisant les coûts.

Pour améliorer les programmes, le processus ERRP met l'accent sur la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi que sur la collecte et l'analyse des meilleurs renseignements disponibles pour mieux déterminer les cibles à atteindre et les façons de parvenir à ces résultats à l'échelle du gouvernement. À cette fin, il peut être nécessaire de remanier des politiques pour favoriser une efficacité et une coopération accrues à l'intérieur du gouvernement, de moderniser la prestation des programmes et de modifier ou d'annuler des programmes qui ne répondent pas aux besoins des gens. Le gouvernement a atteint la cible d'économies découlant de l'examen des programmes de 490 millions de dollars pour 2015-2016. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a réalisé un certain nombre de gains d'efficacité pour améliorer la viabilité des programmes, notamment au moyen de la négociation de plus bas prix pour des biens et services, et de la gestion de la rémunération.

Voici des exemples d'initiatives de transformation de programmes dans le cadre du processus ERRP qui ont donné lieu à des économies :

- Le gouvernement a apporté des modifications au Programme de médicaments de l'Ontario pour en augmenter l'efficacité, l'efficacité et la viabilité, ce qui lui a permis de faire des économies d'approximativement 100 millions de dollars en 2015-2016. Ces économies devraient atteindre plus de 200 millions de dollars par année une fois que les modifications auront été intégralement mises en oeuvre. Cela comprend notamment l'optimisation des quantités de médicaments dispensés et du recours aux médicaments génériques. Ces économies sont comptabilisées dans les charges du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et du ministère des Services sociaux et communautaires pour 2015-2016.
- Le gouvernement continue de réduire l'empreinte de ses bureaux afin d'utiliser au mieux ses biens immobiliers et de réduire ses coûts dans l'ensemble de ses activités, ce qui lui a permis de réaliser des économies d'environ 24 millions de dollars en 2015-2016. Ces économies sont comptabilisées dans les charges des divers ministères pour 2015-2016.
- Le gouvernement a lancé une série d'initiatives qui réduisent les coûts liés à la technologie de l'information (TI) et améliorent le soutien technologique aux fins de la prestation des programmes et services gouvernementaux en s'appuyant plus récemment sur un examen indépendant mené en 2015 sur sa capacité en matière de TI. Des économies de 56 millions de dollars, réalisées notamment en regroupant les centres de données, en payant les fournisseurs tôt, et en diminuant les coûts des contrats, entre autres pour les services de consultants en informatique, les fournitures de laboratoire et les services de sécurité, sont comptabilisées dans les charges des divers ministères pour 2015-2016.
- Les coûts liés à la gestion des établissements scolaires sous-utilisés ont été réduits en incitant les conseils scolaires à regrouper des écoles, à partager des locaux avec d'autres conseils et à établir des partenariats communautaires.

- Le financement est mieux ciblé dans le cadre des programmes de soutien aux entreprises, tels que le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques dont le gouvernement a restreint les critères d'admissibilité de façon à appuyer davantage les produits novateurs.
- Des changements ont été apportés au programme Deuxième carrière en supprimant les objectifs en matière de clientèle qui étaient attribués aux fournisseurs de services, tout en veillant à ce que le financement appuie tous les clients admissibles. Ces changements génèrent des économies permanentes d'environ 40 millions de dollars par année et permettront au gouvernement d'investir dans la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi et la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes renouvelée.

Le gouvernement a aussi établi un nouveau Centre d'excellence pour le soutien à la prise de décision fondée sur des données probantes afin de renforcer la capacité à évaluer le rendement des programmes en se fondant sur des éléments probants pour faire des choix et apporter des changements dans les services publics essentiels.

### Gestion de la rémunération

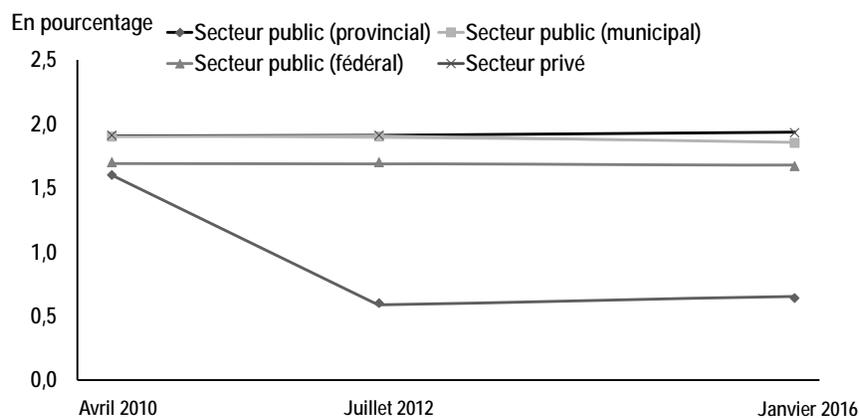
Compte tenu de la part considérable des ressources consacrées aux salaires et aux avantages sociaux, il est essentiel de gérer les coûts de la rémunération pour équilibrer le budget.

Le budget de 2015 indiquait que les coûts de la rémunération devaient être gérés à l'intérieur du cadre financier de l'Ontario, qui ne prévoit pas de fonds supplémentaires pour les hausses salariales. Les négociations collectives au cours de l'exercice ont continué d'être assujetties au cadre de rémunération à taux nul d'augmentation nette, selon lequel toute hausse, aussi modeste soit-elle, doit être compensée par d'autres mesures.

Le graphique 10 démontre que le pourcentage moyen de hausse salariale annuelle du secteur public provincial a eu tendance à être inférieur aux augmentations des secteurs publics municipal et fédéral, et du secteur privé.

## Tendances des règlements salariaux des secteurs public et privé de l'Ontario

Graphique 10



*Nota :* En fonction des conventions ratifiées avec plus de 150 employés entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 13 janvier 2016. Avril 2010 représente le début du mandat de restrictions salariales du gouvernement. La période entre juillet 2012 et janvier 2016 donne la meilleure idée d'un cycle complet de négociations au sein du secteur public. Le secteur public provincial englobe la fonction publique de l'Ontario, les entreprises publiques, les services publics provinciaux et tous les autres employeurs financés par des fonds publics provinciaux.

En outre, les charges liées à l'intérêt sur la dette de 11,0 milliards de dollars déclarées en 2015-2016 constituent une amélioration de 0,4 milliard de dollars par rapport aux prévisions dans le budget de 2015. Les déficits, les besoins d'emprunt et les taux d'intérêt plus faibles que prévu combinés à une gestion efficace de la dette ont fait en sorte que l'intérêt sur la dette a été inférieur aux prévisions chaque année depuis le budget de 2010.

Compte tenu de la croissance attendue de l'économie et de l'engagement continu du gouvernement envers la réorganisation de ses programmes et services, l'Ontario est toujours déterminé à atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018 et à ce que cette situation perdure en 2018-2019.

# Activités non financières

---

La présente section porte sur les principaux résultats non financiers des secteurs importants. On vise à aider les lecteurs du rapport annuel à comprendre la façon dont le gouvernement utilise les fonds disponibles pour obtenir certains résultats.

## Santé

Le gouvernement s'est engagé à transformer le système de santé de l'Ontario pour qu'il soit davantage centré sur le patient et offre un meilleur accès aux soins, une meilleure qualité et un meilleur rendement. Dans le cadre de Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé lancé en 2015, le gouvernement vise quatre buts : améliorer l'accès aux soins, améliorer la coordination des soins, mieux informer les Ontariennes et Ontariens afin d'appuyer leurs décisions en matière de santé, protéger les patients et le système de santé de la province pour les générations futures.

La province a fait des progrès sur ces quatre fronts en 2015-2016 :

- Accès : L'Ontario a continué à réduire les temps d'attente pour des services clés, tels que les chirurgies et l'imagerie diagnostique.
- Contact : Afin d'améliorer l'accès à des soins primaires, communautaires et à domicile intégrés, le gouvernement a commencé à planifier l'élargissement du rôle des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé de la province, sous réserve de l'adoption du projet de loi connexe. L'Ontario a augmenté de 5,0 % par année les investissements dans les soins communautaires et à domicile, ce qui représente 250 millions de dollars en 2015-2016, pour un total de 750 millions de dollars sur trois ans. Il a également augmenté le salaire horaire des préposés aux services de soutien à la personne subventionnés par les deniers publics qui procurent des services à domicile ou en milieu communautaire; ce taux horaire a été majoré de 1,50 \$ en 2015-2016 pour atteindre un minimum de 15,50 \$ à la suite de la deuxième de trois hausses annuelles totalisant jusqu'à 4 \$ sur trois ans, pour porter le taux à au moins 16,50 \$ de l'heure d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Information : Le gouvernement a adopté la *Loi de 2015 pour des choix santé dans les menus* qui exige que de nombreux lieux de restauration affichent le nombre de calories de leurs aliments et boissons afin que la population puisse faire des choix plus éclairés. L'Ontario a aussi adopté des règlements qui contribueront à réduire les taux de tabagisme en rendant l'accès aux produits du tabac plus difficile pour les jeunes et en interdisant la vente des cigarettes électroniques aux jeunes de moins de 19 ans.

- Protection : L'Ontario subventionne un vaccin par pulvérisation intranasale pour mieux protéger les jeunes enfants contre la grippe, a facilité le renouvellement des ordonnances pour les personnes atteintes d'affections chroniques et en a réduit le coût, et a fait en sorte que la population obtienne et continue d'obtenir des médicaments au meilleur rapport qualité-prix par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP). Le gouvernement a nommé la toute première ombudsman des patients, dont le mandat est d'examiner les préoccupations des patients qui n'ont pas été résolues concernant les soins qui leur ont été dispensés.

## Éducation

Le système public d'éducation et de développement de la petite enfance de l'Ontario vise à doter les Ontariennes et Ontariens des connaissances et compétences dont ils ont besoin pour être des meneurs dans l'économie mondiale.

Les résultats obtenus en 2015-2016 englobaient les suivants :

- Hausse du taux de diplomation des élèves du palier secondaire. En 2015, 85,5 % des élèves ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 68 % en 2004, ce qui représente une hausse de plus de 17 points de pourcentage.
- Amélioration des services de garde. Grâce à l'adoption de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, qui est entrée en vigueur en août 2015, le gouvernement modernise le cadre législatif et réglementaire de la garde d'enfants.

## Éducation postsecondaire et formation

L'éducation postsecondaire et la formation professionnelle jouent un rôle de premier plan pour préparer les gens à intégrer le marché du travail. Cela revêt de plus en plus d'importance à mesure que l'Ontario progresse vers une économie davantage axée sur le savoir. En plus d'avoir de meilleures perspectives d'emploi, les Ontariennes et Ontariens qui possèdent des niveaux élevés de scolarité et de compétence gagnent des salaires plus élevés, sont en meilleure santé et vivent plus longtemps.

Les résultats obtenus en 2015-2016 englobaient les suivants :

- Aide accordée pour accroître les niveaux de scolarité. En 2015, l'année la plus récente pour laquelle l'information est disponible, 67 % des Ontariennes et des Ontariens âgés de 25 à 64 ans avaient un diplôme d'études postsecondaires. Ce taux est plus élevé que la moyenne de n'importe lequel des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et place l'Ontario en position d'atteindre, voire de dépasser, son objectif de 70 % d'ici 2020.

- Grâce aux investissements faits dans l'aide financière aux étudiants entre 2009-2010 et 2014-2015, le nombre d'étudiants ayant accès à cette aide a augmenté de 50 %, ce qui représente environ 125 000 personnes de plus. Durant la même période, le nombre des inscriptions dans les programmes d'éducation postsecondaire a augmenté de 8 %. Les taux de participation aux études postsecondaires parmi les jeunes de l'Ontario sont plus élevés que dans le reste du Canada.

## État des immobilisations corporelles provinciales

Dans le cadre du processus d'établissement du budget annuel, chaque ministère qui possède ou exploite des infrastructures est tenu de préparer et de mettre à jour un plan visant l'entretien adéquat de ses biens. Voici des exemples récents de mesures prises pour la gestion des biens :

- Dans le secteur des transports, au cours des cinq dernières années, l'état du recouvrement des routes et des ponts s'est beaucoup amélioré à l'échelle de la province grâce à des investissements dans ces biens sur une base continue.
- Dans le secteur de la santé, dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations, des vérifications techniques standardisées de l'infrastructure des hôpitaux ont été effectuées en vue d'obtenir des données comparables et fiables au sujet du stock et de l'état des biens des hôpitaux publics. Cela permet à la province de mieux cibler le financement de renouvellement et d'établir des perspectives à long terme pour les exigences en matière d'investissement dans les immobilisations.
- Dans le secteur de l'éducation, dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations, on répond aux besoins de renouvellement en s'assurant que les installations sont en bon état, éconergétiques et accessibles, et qu'elles respectent les normes modernes en matière d'entretien.
- Depuis 2011, la province travaille avec les collèges pour faire l'inventaire complet des lieux, établir des normes pour les lieux et évaluer l'état des installations. Disposant de meilleures données, la province est mieux en mesure d'appuyer des initiatives de gestion des biens, de prévoir les besoins et de dresser la liste des biens d'infrastructure provinciaux.
- Les autres immobilisations appartenant à la province englobent les immeubles du portefeuille immobilier général du gouvernement, qui est constitué de bureaux et d'édifices servant à des fins spéciales, tels que les tribunaux et les centres de détention. Les cibles de l'indice de l'état des installations sont établies pour les immeubles qui, pour la plupart, se situent actuellement dans les plages acceptables.

La *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016, exige que la province dépose un plan d'infrastructure à long terme dans les trois ans et au moins tous les cinq ans par la suite. Cette loi :

- établit les principes que le gouvernement et les entités du secteur parapublic doivent suivre lorsqu'ils prennent des décisions concernant l'infrastructure, ainsi que des critères de hiérarchisation que le gouvernement doit respecter lorsqu'il envisage des projets d'infrastructure;
- crée des organismes de réglementation pour les plans de gestion des biens du secteur parapublic, appuyant le recours à des apprentis pour des projets d'infrastructure provinciaux et favorisant l'excellence de la conception dans les travaux publics;
- met l'accent sur l'importance de réduire au minimum l'incidence sur l'environnement et la prise en compte de la résilience aux changements climatiques dans la planification et l'investissement relatifs à l'infrastructure.

Cette loi met en phase les investissements dans l'infrastructure avec les priorités en matière de développement économique que l'Ontario a établies dans sa planification à long terme, tout en renforçant les atouts concurrentiels de la province à l'échelle mondiale.

# Transparence et responsabilité

---

## Nouveautés en ce qui concerne les normes de comptabilité du secteur public

Les rapports financiers de la province sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Le projet Fondements conceptuels de la performance financière du CCSP est en cours de réalisation. L'Ontario, de concert avec les gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux, continue de surveiller le travail du groupe chargé du projet et de fournir des commentaires afin d'appuyer des normes comptables de qualité pour le secteur public du Canada, qui permettront à la province d'atteindre ses objectifs de transparence et de responsabilité pour la présentation de l'information financière. Comme on l'explique dans la note 16 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables pourraient avoir une incidence sur la façon dont seront déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les futurs rapports financiers de la province.

La province continuera à travailler avec les autorités qui établissent les normes, d'autres territoires de compétence, le Bureau de la vérificatrice générale et les membres du secteur de la comptabilité quant aux questions de transparence et de responsabilité pour la présentation de l'information financière du secteur public.

## Le rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe, une organisation de recherches indépendante qui soutient les politiques publiques judicieuses sur le plan économique, évalue la planification financière et la présentation de l'information financière des gouvernements au Canada.

Il est essentiel que les résultats prévus et réels soient uniformes et comparables dans le budget, le Budget des dépenses et les états financiers sommaires de la province pour que les utilisateurs puissent comparer la performance par rapport au budget approuvé et comprendre les tendances à long terme. L'Institut a une fois de plus reconnu que les pratiques de l'Ontario, qui alignent les résultats du budget, du Budget des dépenses et de l'information financière, démontrent un niveau élevé de responsabilité et de transparence.

Dans le plus récent rapport de C.D. Howe sur les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral du Canada, l'Ontario a aussi obtenu de bons résultats quant à l'exactitude générale de ses plans de dépenses et au fait qu'il ne surestime pas ses prévisions de revenus. Voir

[https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research\\_papers/mixed/commentary\\_448.pdf](https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/commentary_448.pdf)

## Fonds Trillium

La *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium* prévoit un compte conservé dans les Comptes publics qui permet de consigner les montants prescrits des avantages financiers pour l'Ontario découlant de la disposition d'actifs admissibles en vertu de la Loi. Elle exige également que soient consignées dans le compte toutes les dépenses engagées dans le cadre de la Loi afin de soutenir les investissements dans l'infrastructure. Un rapport sur les activités financières du Fonds Trillium constitue une annexe du volume 1 des Comptes publics.

Le volume 1 indique que 1,35 milliard de dollars avaient été alloués au Fonds Trillium au 31 mars 2016 en ce qui a trait à la vente et au rachat des actions ordinaires restantes du gouvernement dans General Motors au cours d'années antérieures.

Après la fin de l'exercice, en août 2016, la province a déposé un règlement visant à créditer le Fonds Trillium de 3,2 milliards de dollars supplémentaires à la suite de la vente d'actions ordinaires de Hydro One qui a eu lieu en 2015-2016.

## Visualisation des données

L'année dernière, le gouvernement a pour la première fois proposé une fonctionnalité permettant de visualiser les données contenues dans le volume 1 des Comptes publics de 2014-2015 sous forme de graphiques interactifs en ligne. Cette année, il a créé de nouveaux tableaux de données et présentations graphiques sur le site Web Ontario.ca. Le gouvernement a également augmenté le nombre d'ensembles de données ouvertes des Comptes publics, qui est passé de deux à sept.



---

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---





## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

.../2

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

En date du 1<sup>er</sup> avril 2015, la province a augmenté de 9,154 milliards de dollars le solde d'ouverture du déficit accumulé pour corriger une erreur survenue dans les exercices antérieurs au sujet de son évaluation de la provision pour moins-value de l'actif au titre des prestations constituées inclus dans le passif découlant des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs. Tel que présenté dans les états financiers consolidés et décrit à la note 18, la province n'a pas retraité l'exercice comparatif de 2015 pour refléter la correction de l'erreur, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, dans l'exercice comparatif, le solde d'ouverture du déficit accumulé aurait augmenté de 8,201 milliards de dollars, la charge pour l'éducation aurait augmenté de 956 millions, la charge pour l'administration générale et autre aurait diminué de 3 millions, le déficit annuel aurait augmenté de 953 millions et le solde de clôture du déficit accumulé aurait augmenté de 9,154 milliards.

### **Opinion avec réserve**

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Autre point**

J'attire l'attention sur le fait que l'analyse des états financiers de la province n'a pas été également retraitée pour l'incidence sur les exercices comparatifs de l'erreur dans l'évaluation de provision pour moins-value de l'actif au titre des prestations constituées inclus dans le passif découlant des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, comme il est expliqué dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve ».

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 5 octobre 2016

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des résultats**

(En millions de dollars)	Budget 2015-2016 <sup>1</sup>	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres réels 2014-2015
<b>Revenus (Annexes 1 et 2)</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	30 377	31 141	29 313
Taxe de vente	22 982	23 455	21 689
Impôts des sociétés	11 342	11 428	9 557
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 715	5 839	5 561
Impôt-santé des employeurs	5 680	5 649	5 415
Contribution-santé de l'Ontario	3 458	3 453	3 366
Taxes sur l'essence et les carburants	3 209	3 210	3 186
Autres impôts et taxes (note 11)	4 634	7 643	4 188
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>87 397</b>	<b>91 818</b>	<b>82 275</b>
Transferts du gouvernement du Canada	22 890	22 857	21 615
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9 et note 11)	4 812	4 909	5 615
Autres	9 291	8 793	9 041
	<b>124 390</b>	<b>128 377</b>	<b>118 546</b>
<b>Charges (Annexes 3 et 4)</b>			
Santé	50 773	51 067	50 039
Éducation <sup>2</sup>	25 302	26 588	25 194
Services sociaux et services à l'enfance	15 431	15 555	14 683
Environnement, ressources et développement économique	12 987	12 612	11 682
Intérêt sur la dette	11 410	10 967	10 635
Éducation postsecondaire et formation	7 810	7 634	7 660
Justice	4 429	4 549	4 351
Administration générale et autre	3 760	4 434	4 617
	<b>131 902</b>	<b>133 406</b>	<b>128 861</b>
Réserve	1 000	–	–
<b>Déficit annuel</b>	<b>(8 512)</b>	<b>(5 029)</b>	<b>(10 315)</b>

<sup>1</sup> Montants déclarés au titre du « plan » dans le budget de 2015.

<sup>2</sup> Les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans Éducation (Annexe 4).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )	19 361	20 055
Dette ( <i>note 2</i> )	327 413	314 960
Autre financement à long terme ( <i>note 4</i> )	14 145	13 935
Revenus reportés et apports en capital ( <i>note 5</i> )	10 779	10 110
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs ( <i>note 6</i> )	12 107	3 151
Autres passifs ( <i>note 7</i> )	4 905	4 878
	<b>388 710</b>	<b>367 089</b>
<b>Actif financier</b>		
Trésorerie et équivalents	13 600	15 193
Placements ( <i>note 8</i> )	21 765	20 366
Débiteurs ( <i>Annexe 6</i> )	11 059	10 306
Prêts en cours ( <i>Annexe 7</i> )	11 545	11 125
Autres actifs	1 936	2 021
Investissements dans les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	23 572	23 502
	<b>83 477</b>	<b>82 513</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(305 233)</b>	<b>(284 576)</b>
<b>Actif non financier</b>		
Immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	102 536	97 065
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(202 697)</b>	<b>(187 511)</b>

Passif éventuel (*note 13*) et obligations contractuelles (*note 14*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Déficit annuel	(5 029)	(10 315)
Acquisition d'immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	(10 922)	(11 183)
Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	4 913	4 544
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	175	140
Pertes/(Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	363	(10)
	(5 471)	(6 509)
(Diminution)/Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires ( <i>note 10</i> )	(1 003)	1 121
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(11 503)</b>	<b>(15 703)</b>
Dette nette au début de l'exercice	(284 576)	(268 873)
Provision pour moins-value liée à l'actif des régimes de retraite ( <i>note 18</i> )	(9 154)	–
Dette nette redressée au début de l'exercice	(293 730)	(268 873)
Dette nette à la fin de l'exercice	(305 233)	(284 576)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

---

Province de l'Ontario  
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

---

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Déficit accumulé au début de l'exercice	(187 511)	(178 317)
Provision pour moins-value liée à l'actif des régimes de retraite ( <i>note 18</i> )	(9 154)	–
Déficit accumulé redressé au début de l'exercice	(196 665)	(178 317)
Déficit annuel	(5 029)	(10 315)
(Diminution)/Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires ( <i>note 10</i> )	(1 003)	1 121
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(202 697)	(187 511)

---

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

---

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Déficit annuel	(5 029)	(10 315)
<b>Éléments hors trésorerie :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	4 913	4 544
Pertes/(Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	363	(10)
Gain sur la vente des actions de Hydro One Limited ( <i>note 11</i> )	(783)	–
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	(4 909)	(5 615)
Redressement CCSP – passif au titre des sites contaminés	–	(1 683)
Augmentation de la provision pour moins-value liée à l'actif des régimes de retraite ( <i>note 6</i> )	1 514	–
<b>Éléments de trésorerie :</b>		
Augmentation des débiteurs ( <i>Annexe 6</i> )	(753)	(1 793)
(Augmentation)/Diminution des prêts en cours ( <i>Annexe 7</i> )	(420)	1
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )	(694)	1 460
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux ( <i>note 6</i> )	(1 712)	(752)
Augmentation des autres passifs ( <i>note 7</i> )	27	1 604
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés ( <i>note 5</i> )	669	629
Remises provenant d'investissements dans les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	5 365	3 964
Diminution/(Augmentation) d'autres actifs	85	(280)
<b>Trésorerie affectée aux activités de fonctionnement</b>	<b>(1 364)</b>	<b>(8 246)</b>
<b>Opérations liées aux immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	(10 922)	(11 183)
Produits nets de la vente d'immobilisations corporelles	175	140
<b>Trésorerie affectée aux opérations liées aux immobilisations</b>	<b>(10 747)</b>	<b>(11 043)</b>
<b>Activités de placement</b>		
(Augmentation)/Diminution des placements ( <i>note 8</i> )	(1 399)	1 623
Apports en capital à Hydro One Limited ( <i>Annexe 9</i> )	(2 600)	–
Produits de la vente d'actions de Hydro One Limited ( <i>note 11</i> )	1 854	–
<b>Trésorerie (servant aux)/découlant des investissements</b>	<b>(2 145)</b>	<b>1 623</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dettes à long terme contractées	34 362	41 543
Dettes à long terme remboursées	(21 882)	(22 322)
Changement net de la dette à court terme	(27)	(19)
Augmentation d'autre financement à long terme ( <i>note 4</i> )	210	913
<b>Trésorerie découlant du financement</b>	<b>12 663</b>	<b>20 115</b>
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	(1 593)	2 449
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	15 193	12 744
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice</b>	<b>13 600</b>	<b>15 193</b>

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

## 1. Résumé des principales conventions comptables

### a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les mesures législatives et les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada.

### b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques (EP), les organismes du secteur parapublic (c.-à-d. les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes gouvernementaux contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province sont consolidés s'ils répondent à l'un des critères suivants : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux recommandations du CCSP, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de la province. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, tels que les sociétés d'aide à l'enfance et les centres d'accès aux soins communautaires, les résultats font partie des charges découlant des paiements de transfert du gouvernement dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 15 des renseignements sur ces fiducies.

### c) Principes de consolidation

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des EP sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, l'information financière des EP est présentée conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les entreprises publiques. Leurs actifs nets cumulés sont inclus au poste Investissements dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs bénéfices nets sont présentés sous un poste séparé, soit Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des EP qui n'appartiennent pas entièrement au gouvernement (p. ex., Hydro One Limited) sont déclarées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction de la part de l'entreprise détenue par le gouvernement durant l'exercice.

L'actif et le passif des organismes du secteur parapublic font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec ceux de la province dans l'état consolidé de la situation financière. Ainsi, la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est incluse dans la dette nette consolidée de la province. Les charges annuelles totales de ces organismes, déduction faite des revenus de tierces parties provenant directement du public comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les dons et les autres recouvrements, sont consolidées avec les charges de la province. Les charges des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. S'il y a lieu, des redressements sont faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les comptes interorganisationnels importants de l'état consolidé de la situation financière ainsi que les pertes ou gains interorganisationnels de l'état consolidé des résultats.

Les autres organismes publics sous le contrôle de la province font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province selon le pourcentage de la participation du gouvernement à la fin de l'exercice. S'il y a lieu, des redressements sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

#### d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués à l'égard d'un poste dans les états financiers s'appelle incertitude de mesure.

Il existe une incertitude de mesure ayant de l'importance pour les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée, à l'évaluation des montants auxquels la province a droit au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et de la péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif lié aux sites contaminés.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffrent à 12 107 millions de dollars (3 151 millions de dollars en 2015), voir la note 6, donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures prévisions à long terme de la province (par exemple, il peut y avoir un écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 102 536 millions de dollars (97 065 millions de dollars en 2015), voir la note 9, est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile prévue des actifs et leur durée de vie utile réelle.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, estimés à 31 141 millions de dollars (29 313 millions de dollars en 2015), voir l'Annexe 1, peuvent ultérieurement faire l'objet de révisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 11 428 millions de dollars (9 557 millions de dollars en 2015), voir l'Annexe 1, et de la taxe de vente harmonisée de 23 455 millions de dollars (21 689 millions de dollars en 2015) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des montants auxquels la province a droit dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 13 089 millions de dollars (12 408 millions de dollars en 2015), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffrent à 4 984 millions de dollars (4 847 millions de dollars en 2015), et de la péréquation, qui se chiffrent à 2 363 millions de dollars (1 988 millions de dollars en 2015), voir l'Annexe 1, est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1 751 millions de dollars au 31 mars 2016 (1 792 millions de dollars en 2015), voir la note 7. La province pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., répercussions inconnues des progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations de la province.

## e) Principales conventions comptables

### Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passifs.

### Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et où le bénéficiaire répond à toutes les conditions d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé d'avance, toutes les conditions d'admissibilité sont réputées être remplies.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres frais. Les intérêts gagnés sur les investissements et les prêts excluent les charges liées à l'intérêt sur la dette.

Les avantages sociaux futurs, comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi, sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont acquis ces avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des biens loués, de la machinerie, du matériel et de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

## Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement de ce passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques à l'avenir.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les montants reçus avant la fin de l'exercice concernant le financement qui sera versé dans un exercice ultérieur sont présentés sous forme de revenus reportés. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant laquelle toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des contributions du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces contributions sont présentées sous forme d'apports en capital reportés et comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux contributions ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs liés au financement à long terme dans les états financiers pendant la construction des biens.

## Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission de dette y afférente.

## Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels, et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

La province a établi par voie législative la façon de comptabiliser l'actif des régimes de retraite dans les états financiers de façon qu'il ait une valeur NULLE (voir la note 18).

## Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés durant l'exercice au cours duquel l'opération ou l'événement donne lieu au contrôle de ces avantages par le gouvernement.

## Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur du marché. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux EP et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants et du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions avantageuses sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les EP représente l'actif net des EP. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile prévue selon une base linéaire.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent considérablement la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les apports externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme des apports en capital reportés et amortis par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles connexes par imputation aux charges, tenant compte de l'intention des apporteurs externes que les subventions soient utilisées pour construire ou acquérir des actifs qui permettront de fournir des services publics au cours de la vie utile des actifs sous-jacents.

## 2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 327,4 milliards de dollars au 31 mars 2016 (315,0 milliards de dollars en 2015) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics canadiens et internationaux à court et à long terme, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéral et provincial. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 303,1 milliards de dollars (289,6 milliards de dollars en 2015) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 24,4 milliards de dollars (25,3 milliards de dollars en 2015). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

<b>Dette</b>						2016	2015
<b>Au 31 mars</b>							
<b>(En millions de dollars)</b>							
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro	Autres devises <sup>1</sup>	Total	Total
<b>Échéance :</b>							
2016	–	–	–	–	–	–	42 819 \$
2017	25 167	17 086	–	–	499	42 752 \$	21 583
2018	12 227	5 183	–	385	–	17 795	17 648
2019	12 144	9 556	76	–	576	22 352	17 683
2020	15 312	3 746	–	4 811	532	24 401	24 280
2021	14 138	4 662	425	1 651	1 046	21 922	–
1 - 5 ans	78 988	40 233	501	6 847	2 653	129 222	124 013
6 - 10 ans	71 248	5 160	–	5 326	604	82 338	78 886
11 - 15 ans	14 598	–	–	–	–	14 598	20 739
16 - 20 ans	17 732	–	–	–	–	17 732	10 210
21 - 25 ans	27 879	–	–	–	–	27 879	34 648
26 - 50 ans <sup>2</sup>	55 564	–	–	80	–	55 644	46 464
<b>Total<sup>3,4</sup></b>	<b>266 009</b>	<b>45 393</b>	<b>501</b>	<b>12 253</b>	<b>3 257</b>	<b>327 413 \$</b>	<b>314 960 \$</b>
<b>Dette contractée pour les besoins de la province<sup>5</sup></b>	<b>242 837</b>	<b>45 024</b>	<b>501</b>	<b>12 074</b>	<b>2 619</b>	<b>303 055</b>	<b>289 619</b>
<b>Dette de la SFIEO</b>	<b>23 172</b>	<b>369</b>	<b>–</b>	<b>179</b>	<b>638</b>	<b>24 358</b>	<b>25 341</b>
<b>Total</b>	<b>266 009</b>	<b>45 393</b>	<b>501</b>	<b>12 253</b>	<b>3 257</b>	<b>327 413 \$</b>	<b>314 960 \$</b>
<b>Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)</b>							
2016	3,92 %	1,98 %	2,06 %	3,37 %	3,71 %	3,62 %	–
2015	4,03 %	2,28 %	1,99 %	3,48 %	3,80 %	–	3,73 %

<sup>1</sup> Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et le rand d'Afrique du Sud.

<sup>2</sup> L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

<sup>3</sup> Au 31 mars 2016, le total de la dette en devises était de 61,4 milliards de dollars (66,0 milliards de dollars en 2015). De ce montant, 60,4 milliards de dollars ou 98,4 % (65,0 milliards de dollars ou 98,6 % en 2015) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 1,6 % (1,4 % en 2015) de la dette en devises étrangères, était des emprunts non couverts : 425 millions de dollars (389 millions de dollars en 2015) en yens japonais, 540 millions de dollars (547 millions de dollars en 2015) en francs suisses et 2 millions de dollars (aucun en 2015) en euros. La dette en devises étrangères non couverte en pourcentage du total de la dette était de 0,3 % (0,3 % en 2015).

<sup>4</sup> La dette totale inclut des obligations totalisant 0,5 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars en 2015) et comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou l'obligataire dans certaines conditions.

<sup>5</sup> Au 31 mars 2016, la dette contractée pour les besoins de la province en dollars canadiens et américains selon l'équivalent en dollars canadiens englobe une dette à long terme de 4,3 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2015) et de 1,3 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars en 2015), et une dette à court terme de 2,0 milliards de dollars (1,2 milliard de dollars en 2015) et de zéro (zéro en 2015).

Dette Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
<b>Dette payable aux/à l'/à la :</b>		
Investisseurs publics	315 443 \$	302 644 \$
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	10 233	10 233
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	709	959
Dette du trust des conseils scolaires	674	696
Société canadienne d'hypothèques et de logement	354	428
<b>Total</b>	<b>327 413 \$</b>	<b>314 960 \$</b>

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2016 était de 375,6 milliards de dollars (374,8 milliards de dollars en 2015). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 327,4 milliards de dollars (315,0 milliards de dollars en 2015) parce que les taux d'intérêt actuels sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à une partie de la dette contractée. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

### Dette du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débetures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette est comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement, qui est inclus dans la dette de la province.

## 3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que les risques sont gérés de façon prudente et efficiente. Elle a recours notamment à la stratégie relative aux instruments financiers dérivés (« dérivés »).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés aux fins de couverture et de réduction de la volatilité des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus avantageuses. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 5 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2016, 0,3 % et 0 % (0,3 % et 0 % en 2015) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2016, seule la dette contractée en yens japonais, en francs suisses et en euros était non couverte. L'appréciation de un yen de la devise japonaise, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 5,0 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2015) de la dette en yens japonais non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 1,3 million de dollars (1,0 million de dollars en 2015). L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,4 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2015) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 2,1 millions de dollars (1,8 million de dollars en 2015). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2015-2016 s'élevaient à 5,1 millions de dollars (gains de 63,9 millions de dollars en 2014-2015).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, le risque net de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2016, le risque net de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 10,9 % et de 7,6 % respectivement (11,0 % et 20,4 % en 2015). En fonction du risque net lié aux emprunts à taux flottant au 31 mars 2016 et du refinancement prévu des dettes à taux fixe jusqu'au 31 mars 2017, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse des frais d'intérêt sur la dette d'approximativement 350 millions de dollars (377 millions de dollars en 2015).

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), redressées en fonction des biens affectés en garantie (note 13), à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2016, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des dérivés et juste valeur des dérivés											
Au 31 mars											
(En millions de dollars)											
								<u>Valeur nominale</u>		<u>Juste valeur</u>	
								2016	2015	2016	2015
Échéance											
durant											
l'exercice	2017	2018	2019	2020	2021	6 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps :											
Taux d'intérêt <sup>1</sup>	27 955	12 131	16 311	13 482	8 958	14 380	7 582	100 799	112 466	(2 589)	(2 747)
Échange de devises	10 036	4 567	4 528	11 998	8 096	8 320	80	47 625	53 214	6 366	6 196
Contrats de change à terme	31 027	-	-	-	-	-	-	31 027	31 958	(1 776)	362
Swaptions <sup>2</sup>	500	-	-	-	-	-	-	500	500	-	2
<b>Total</b>	<b>69 518</b>	<b>16 698</b>	<b>20 839</b>	<b>25 480</b>	<b>17 054</b>	<b>22 700</b>	<b>7 662</b>	<b>179 951</b>	<b>198 138</b>	<b>2 001</b>	<b>3 813</b>

<sup>1</sup> Inclut 4,0 milliards de dollars (4,3 milliards de dollars en 2015) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et 4,9 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars en 2015) de placements à court terme de la province.

<sup>2</sup> Voir la définition dans le glossaire.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2016.

Risque de crédit Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Risque de crédit brut	9 774 \$	10 861 \$
Moins : Conventions de compensation	(7 252)	(6 739)
<b>Risque de crédit net</b>	<b>2 522</b>	<b>4 122</b>
Moins : Biens reçus en nantissement ( <i>note 13</i> )	(1 712)	(3 277)
<b>Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en nantissement)</b>	<b>810 \$</b>	<b>845 \$</b>

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiements. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en nantissement) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en nantissement des contreparties.

#### 4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées à la DMFA.

L'autre financement à long terme de 14,1 milliards de dollars au 31 mars 2016 (13,9 milliards de dollars en 2015) comprend la dette du secteur parapublic de 5,0 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2015), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA de 5,4 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2015) et les obligations provinciales directes liées à la DMFA de 3,7 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2015).

## 5. Revenus reportés et apports en capital

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée de validité du contrat.

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés représentent la portion non amortie des immobilisations corporelles ou des passifs servant à la construction ou à l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant de financement pour des projets précis accordé par le gouvernement du Canada, des municipalités ou des tierces parties. Les apports en capital reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes lorsque ces dernières sont mises en service.

<b>Revenus reportés et apports en capital</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(En millions de dollars)</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Revenus reportés :		
Teranet	923 \$	956 \$
Immatriculation et permis de conduire	972	908
Autres	1 973	1 917
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>3 868</b>	<b>3 781</b>
<b>Apports en capital reportés<sup>1</sup></b>	<b>6 911</b>	<b>6 329</b>
<b>Total</b>	<b>10 779 \$</b>	<b>10 110 \$</b>

<sup>1</sup> Les transferts fédéraux sont devenus des apports en capital reportés.

## 6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs				
Au 31 mars				
(En millions de dollars)	2016	2016	2016	2015
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation – prestations de retraite	117 542 \$	10 999 \$	128 541 \$	124 726 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	(141 749)	(562)	(142 311)	(129 880)
Gains actuariels non amortis	12 649	305	12 954	6 084
Redressements <sup>1</sup>	2 246	9	2 255	2 221
Charges à payer (actif)	(9 312)	10 751	1 439	3 151
Provision pour moins-value <sup>2</sup>	10 668	–	10 668	–
<b>Total</b>	<b>1 356 \$</b>	<b>10 751 \$</b>	<b>12 107 \$</b>	<b>3 151 \$</b>

<sup>1</sup> Les redressements pour les prestations de retraite sont fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

<sup>2</sup> La provision pour moins-value a trait à l'actif du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (voir la note 18).

Voici des renseignements sur les régimes de retraite dont l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif du régime :

Régimes de retraite		
Au 31 mars		
(En millions de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des prestations	26 607 \$	25 547 \$
Moins : actif des régimes de retraite	(25 919)	(24 144)
<b>Passif des régimes</b>	<b>688 \$</b>	<b>1 403 \$</b>

<b>Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>				
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>				
<b>(En millions de dollars)</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>Régimes de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Coût des prestations	2 265 \$	240 \$	2 505 \$	2 542 \$
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	(145)	(2)	(147)	106
Cotisations salariales	(318)	–	(318)	(310)
Gains découlant de modifications des régimes ou de compressions	–	(98)	(98)	(39)
Prise en compte des gains actuariels non amortis (Revenu)/Frais d'intérêt	–	(22)	(22)	(5)
Redressements <sup>1</sup>	(126)	–	(126)	(126)
Provision pour moins-value <sup>4</sup>	1 514	–	1 514	–
<b>Total<sup>2,3</sup></b>	<b>2 320 \$</b>	<b>356 \$</b>	<b>2 676 \$</b>	<b>1 835 \$</b>

<sup>1</sup> Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de ce qui suit :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique.

<sup>2</sup> Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 1 590 millions de dollars (564 millions de dollars en 2014-2015), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 730 millions de dollars (787 millions de dollars en 2014-2015), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 393 millions de dollars (319 millions de dollars en 2014-2015), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges dans l'état consolidé des résultats, et sont divulguées sous Avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges des ministères pertinents à l'Annexe 4.

<sup>3</sup> Les charges découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (à l'exception du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario [RREEO]) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 747 millions de dollars (843 millions de dollars en 2014-2015), et celles du CAATPP, qui sont de 190 millions de dollars (199 millions de dollars en 2014-2015), sont incluses dans les charges de traitements, salaires et avantages sociaux des hôpitaux et des collèges respectivement (Annexe 10) et dans les charges des ministères provinciaux associés (Éducation, Santé et Soins de longue durée, et Formation et Collèges et Universités) à l'Annexe 4.

<sup>4</sup> La provision pour moins-value a trait à l'actif du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (voir la note 18).

## Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement, et font partie des présents états financiers.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Conseil d'administration, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite contributifs conjoints à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. Les organismes couverts par ces régimes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, la province inclut 56 % de la portion<sup>1</sup> des organismes du secteur parapublic de l'obligation nette du HOOPP et 50 % de l'obligation nette du CAATPP.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

---

<sup>1</sup> Les organismes du secteur parapublic sont représentés dans le HOOPP à 85 % en 2015-2016 (84 % en 2014-2015).

## Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREEO	RRF	SEFPO	HOOPP <sup>1</sup>	CAATPP
<b>Meilleure estimation du gouvernement au 31 décembre 2015</b>					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	3,00 %	3,00 %	3,00 %	4,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,00 %	6,25 %	5,75 %	6,00 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	13,00 %	6,14 %	8,00 %	5,12 %	8,10 %
<b>Évaluation actuarielle au 31 décembre 2015</b>					
Valeur au marché de l'actif des caisses de retraite (en millions de dollars)	171 440	23 075	18 399	63 924	8 592
Cotisations des employeurs <sup>2</sup> (en millions de dollars)	1 600	361	214	930	202
Cotisations salariales <sup>3</sup> (en millions de dollars)	1 615	318	241	911	206
Versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	5 548	1 176	897	1 924	410
Nombre de participants actifs (approximatif)	183 000	42 000	44 000	196 000	26 000
Âge moyen des participants actifs	42,5	45,6	46,1	44,8	48,0
Durée prévue du reste de la carrière active des participants (années)	15,3	10,8	12,2	12,8	13,7
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	133 000	36 000	34 000	87 000	14 000
<b>Meilleure estimation du gouvernement au 31 décembre 2014</b>					
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation salariale	3,25 %	3,25 %	3,25 %	4,50 %	3,25 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,50 %	6,25 %	6,50 %	6,00 %	6,25 %
<b>Évaluation actuarielle au 31 décembre 2014</b>					
Valeur au marché de l'actif des caisses de retraite (en millions de dollars)	154 476	22 231	17 481	60 848	7 965
Cotisations des employeurs <sup>2</sup> (en millions de dollars)	1 531	355	218	899	196
Cotisations salariales <sup>3</sup> (en millions de dollars)	1 578	310	248	889	202
Versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	5 315	1 083	798	1 702	372
<p>1 Les cotisations des employeurs au HOOPP englobent uniquement celles des organismes du secteur parapublic. La valeur au marché des actifs des régimes de retraite, les versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes), les cotisations salariales, le nombre de participants actifs, l'âge moyen des participants actifs et le nombre de pensionnés, y compris les survivants, représentent tout le régime du HOOPP, y compris les organismes ne faisant pas partie du secteur parapublic.</p> <p>2 Cotisations des employeurs versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des autres cotisations d'employeurs versées par des organismes participant au RRF et au SEFPO, ni des autres cotisations d'employeurs au RREEO. Les cotisations des employeurs au RRF englobent des paiements spéciaux de 99 millions de dollars (99 millions de dollars en 2014-2015).</p> <p>3 Cotisations salariales versées au cours de l'année civile.</p>					

## Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

### Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Les changements aux critères d'admissibilité et aux modalités de partage des primes annoncés en 2014 entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Certains participants au Régime de retraite des fonctionnaires et les participants au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectent pas le critère d'admissibilité actuel de 10 ans d'ici cette date seraient tenus d'avoir 20 ans de service ouvrant droit à pension et de prendre immédiatement leur retraite sans réduction des prestations pour pouvoir bénéficier des avantages assurés après la retraite. De plus, tout participant admissible qui commence à toucher des prestations de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 serait tenu de payer 50 % des coûts de la prime pour participer au régime de prestations versées après la retraite.

Nonobstant les changements susmentionnés, une décision arbitrale rendue à la suite d'un grief soumis par l'Association of Law Officers of the Crown/Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario (ALOC/OCAA) a empêché l'application des changements annoncés aux membres de ces associations pour le reste de la durée de la convention collective en vigueur. De plus, en 2015-2016, la province a actualisé les prestations supplémentaires d'assurance-santé des retraités du SEFPO pour les harmoniser avec les changements négociés pour les membres actifs du SEFPO. Ces deux changements ont donné lieu à un coût de 30 millions de dollars au titre des services passés qui est inclus dans les résultats de l'exercice 2015-2016.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 8,3 milliards de dollars au 31 mars 2016 (8,1 milliards de dollars en 2015), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2015-2016, qui s'élèvent à 393 millions de dollars (319 millions de dollars en 2014-2015) (excluant les charges des organismes du secteur parapublic), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 29 millions de dollars des organismes du secteur parapublic pour 2015-2016 (41 millions de dollars en 2014-2015) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2015-2016 est de 3,40 % (3,70 % en 2014-2015). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2015-2016 se situe entre 2,35 % et 5,75 % (entre 2,80 % et 5,75 % en 2014-2015).

## Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée.

En 2015, la province a éliminé le droit à une prime de départ à la retraite pour les employés membres du SEFPO embauchés le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou par la suite. Pour les employés actuels membres du SEFPO qui prennent leur retraite après le 31 décembre 2016, l'accumulation du service ouvrant droit à pension sera plafonnée jusqu'au 31 décembre 2016 et toute prime de départ à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera payée en fonction du salaire en vigueur le 31 décembre 2016. Un gain de 128 millions de dollars découlant de compressions dans le cadre du régime et la constatation de gains nets non amortis de 22 millions de dollars sont inclus dans les Autres avantages sociaux futurs de l'exercice 2015-2016.

En 2014, la province a éliminé le droit à des indemnités de départ pour les employés membres de l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO) embauchés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Pour les employés de l'AEEGAPCO actuels qui prennent leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'accumulation du service ouvrant droit à pension sera plafonnée jusqu'au 31 décembre 2015 et toute prime de départ à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera payée en fonction du salaire en vigueur le 31 décembre 2015. Un gain de 39 millions de dollars découlant de compressions dans le cadre du régime et la constatation de gains nets non amortis de 5 millions de dollars sont inclus dans les Autres avantages sociaux futurs de l'exercice 2014-2015.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives, sauf les gestionnaires et le personnel exclu, et qui comptent cinq années de service, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2016 (2,7 milliards de dollars en 2015), est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les recouvrements totaux associés aux avantages postérieurs à l'emploi de 37 millions de dollars en 2015-2016 (165 millions de dollars de charges associées aux avantages postérieurs à l'emploi en 2014-2015, excluant celles des organismes du secteur parapublic) sont inclus dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs. Les charges découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi du secteur parapublic de 471 millions de dollars en 2015-2016 (527 millions de dollars en 2014-2015) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 2,70 % en 2015-2016 (3,15 % en 2014-2015). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2015-2016 varie entre 2,35 % et 6,75 % (entre 2,75 % et 8,00 % en 2014-2015).

## 7. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars		
(En millions de dollars)	2016	2015
Contrats d'achat d'électricité	307 \$	479 \$
Passif au titre des sites contaminés	1 751	1 792
Autres fonds et passifs	2 847	2 607
<b>Total</b>	<b>4 905 \$</b>	<b>4 878 \$</b>

### Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les contrats d'achat d'électricité et les ententes de soutien pour l'approvisionnement en électricité. Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), organisme public consolidé, est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux futurs prix du marché. Par conséquent, un passif a été évalué à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsque Ontario Hydro a continué à exister sous l'appellation SFIEO le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Aux termes des réformes du secteur de l'électricité prévues dans la loi, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et elle ne subit plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, le ministère des Finances a estimé que la majeure partie du passif serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. Par conséquent, la SFIEO amortit la majeure partie du passif au titre des revenus au cours de cette période. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 172 millions de dollars (217 millions de dollars en 2014-2015), donnant lieu à un passif de 307 millions de dollars au 31 mars 2016 (479 millions de dollars en 2015).

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la SFIEO a conclu un contrat de soutien, le Contingency Support Agreement (CSA), avec Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu duquel OPG a accepté de continuer à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke après la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du contrat, la SFIEO a accepté de veiller à ce qu'OPG recouvre les coûts réels associés au fonctionnement des centrales après la mise en oeuvre de cette stratégie. Tous les coûts engagés par la SFIEO en vertu de cette entente sont entièrement assumés par les consommateurs d'électricité. Au 31 décembre 2013, la SFIEO a déclenché une clause de résiliation anticipée du CSA en raison de la fermeture de ces centrales un an plus tôt que prévu, soit à la fin de 2013. OPG est autorisée à recouvrer les coûts réels qui ne peuvent être raisonnablement évités ou réduits, pendant la période entre la date de fermeture plus tôt que prévu et le 31 décembre 2014, date initiale de la fin du CSA.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité ont totalisé 875 millions de dollars (950 millions de dollars en 2014-2015); ces coûts comprennent les achats d'électricité aux producteurs indépendants s'élevant à 865 millions de dollars (902 millions de dollars en 2014-2015) et les coûts des contrats de soutien d'OPG de 10 millions de dollars (48 millions de dollars en 2014-2015). Ces coûts ont été récupérés auprès des consommateurs d'électricité (Annexes 1, 3 et 4).

### Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1 751 millions de dollars (1 792 millions de dollars en 2015) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de l'assainissement de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement au passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'année où il est évalué comme étant probable et où il peut être raisonnablement estimé.

### Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, aux comptes des avantages sociaux supplémentaires de la fonction publique et des sous-ministres, ainsi que les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

## 8. Placements

Placements Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Placements temporaires	16 112 \$	14 743 \$
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	4 657	5 942
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(1 008)	(1 994)
Total des placements temporaires	19 761 \$	18 691 \$
Autres placements	2 004	1 675
Total des investissements	21 765 \$	20 366 \$

### Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 19,8 milliards de dollars au 31 mars 2016 (18,7 milliards de dollars en 2015). La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

### Autres placements

Les autres placements représentent les placements des organismes du secteur parapublic. Ces placements consistent essentiellement en des titres à taux fixe. La juste valeur de ces placements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

## 9. Immobilisations corporelles

### Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(En millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2016	2015
<b>Coût</b>								
Solde d'ouverture	13 801	73 621	30 740	11 630	5 483	5 781	141 056	131 299
Ajouts	896	3 965	3 439	874	763	985	10 922	11 183
Cessions	46	672	1 410	340	149	19	2 636	1 426
<b>Solde de clôture</b>	<b>14 651</b>	<b>76 914</b>	<b>32 769</b>	<b>12 164</b>	<b>6 097</b>	<b>6 747</b>	<b>149 342</b>	<b>141 056</b>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde d'ouverture	–	21 496	9 100	8 771	2 992	1 632	43 991	40 743
Ajouts	–	2 189	1 217	721	547	239	4 913	4 544
Cessions	–	201	1 410	321	147	19	2 098	1 296
<b>Solde de clôture</b>	<b>–</b>	<b>23 484</b>	<b>8 907</b>	<b>9 171</b>	<b>3 392</b>	<b>1 852</b>	<b>46 806</b>	<b>43 991</b>
<b>Valeur comptable nette</b>								
2016	14 651	53 430	23 862	2 993	2 705	4 895	102 536	–
2015	13 801	52 125	21 640	2 859	2 491	4 149	–	97 065

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles, et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2016, les biens en construction ont une valeur totale de 11,8 milliards de dollars (14,2 milliards de dollars en 2015).

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile prévue. La charge d'amortissement de l'exercice 2015-2016 a totalisé 4,9 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars en 2014-2015); une tranche de 2,0 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2014-2015) de ce montant a trait à la province et l'autre, de 2,9 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars en 2014-2015), concerne les organismes du secteur parapublic. Cette dernière charge est incluse dans la charge du secteur parapublic indiquée à l'Annexe 10. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 30 ans

## 10. Changements subis par la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 1 003 millions de dollars en 2015-2016 (à des gains non réalisés de 1 121 millions de dollars en 2014-2015), ce qui a entraîné une diminution au titre de l'investissement dans les entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

## 11. Vente d'actions ordinaires de Hydro One

En novembre 2015, la province a vendu environ 16 % des actions ordinaires de Hydro One, au prix de 20,50 \$ l'action, dans le cadre d'un appel public à l'épargne et de ventes d'actions connexes. Au 31 mars 2016, la province détenait environ 84 % des actions ordinaires de Hydro One.

En août 2015, avant la vente d'actions ordinaires de Hydro One, Hydro One a transféré à la province toutes les actions émises et en circulation de Hydro One Brampton en tant que dividendes en nature. Hydro One a aussi transféré toute la dette intersociétés à long terme plus l'intérêt couru devant être versé par Hydro One Brampton à Hydro One en tant que rendement du capital déclaré. Les transferts ont été faits à la nouvelle entreprise publique Brampton Distribution Holdco Inc. De plus, avant la vente d'actions de Hydro One, cette entreprise a déclaré et versé à la province un dividende spécial de 800 millions de dollars. Ce montant est inscrit au titre des paiements (versés au) Trésor à l'annexe 9 et a été pris en compte lors du calcul de la valeur comptable des actions vendues.

Un gain comptable de 783 millions de dollars a été constaté dans les résultats financiers de 2015-2016 en regard de la vente d'actions de Hydro One. Un gain supplémentaire de 48 millions de dollars a été reporté relativement à la vente d'actions à des fiduciaires de syndicats du secteur de l'électricité durant l'exercice et sera constaté en tant que revenu à mesure que les prêts consentis aux fiduciaires pour l'achat de ces actions sont remboursés.

Parallèlement à la disposition de ses actions, Hydro One est passée du régime provincial de paiements tenant lieu d'impôt (PTLI) sur les sociétés au régime fédéral et provincial d'imposition des sociétés. Immédiatement avant que cela se produise, Hydro One a été réputée avoir disposé de ses biens et réalisé un produit équivalant à la juste valeur marchande de ceux-ci. En raison de cette disposition réputée, avant de quitter le régime de PTLI sur les sociétés, Hydro One a dû verser un paiement en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* en ce qui a trait au revenu et aux gains en capital liés à la différence entre la juste valeur et la valeur fiscale des biens. Ce paiement unique versé à la province, appelé impôt de départ, s'est chiffré à 2,6 milliards de dollars. Hydro One a aussi versé 191 millions de dollars à la province en PTLI sur les sociétés supplémentaires parce que l'entreprise quittait le régime de PTLI sur les sociétés. Ces paiements uniques n'ont pas eu d'incidence sur le déficit annuel de la province puisque les revenus supplémentaires constatés par la province ont été neutralisés par une réduction équivalente du revenu net de Hydro One, qui est consolidé dans les états financiers de la province.

La transition au régime fédéral et provincial d'imposition des sociétés a aussi éliminé une dette fiscale reportée de Hydro One et entraîné la constatation d'un actif fiscal reporté en 2015-2016, compte tenu de la réduction de l'impôt que devra payer Hydro One pendant une certaine période. La part de l'économie d'impôt reporté revenant à la province a augmenté les revenus de la province de 2,4 milliards de dollars et est prise en compte dans les revenus tirés des entreprises publiques.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux éléments directs des opérations de Hydro One :

(En millions de dollars)

Produits totaux découlant de la vente d'actions	1 945 \$
Gain reporté sur la vente d'actions à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité	(48 \$)
Coûts liés aux opérations	(43 \$)
<hr/>	
Produits nets de la vente d'actions de Hydro One (net des coûts liés aux opérations et du gain reporté sur la vente d'actions à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité)	1 854 \$
Valeur comptable des actions vendues (Annexe 9)	(1 071 \$)
<hr/>	
<b>Gain sur la vente d'actions comptabilisé en 2015-2016</b>	<b>783 \$</b>
Revenus découlant du PTLI du secteur de l'électricité (Annexe 1)	2 791 \$
Charges liées à l'impôt de départ de Hydro One et PTLI unique (contrebalançant le revenu généré par les PTLI), prises en compte dans les revenus tirés des entreprises publiques	(2 791 \$)
Partie de l'économie d'impôts reportés de Hydro One prise en compte par la province dans le cadre de la consolidation de HOL dont on tient compte dans les revenus tirés des entreprises publiques	2 392 \$
<hr/>	
<b>Incidence nette sur le déficit annuel</b>	<b>3 175 \$</b>
<hr/>	

## 12. Utilisation par Hydro One et Ontario Power Generation des PCGR américains

Hydro One Limited et Ontario Power Generation Inc. préparent leurs états financiers distincts selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) américains, les mesures législatives sur les valeurs mobilières l'autorisant. Les entités sont consolidées dans les livres de la province, à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, selon ce qu'elles inscrivent dans leurs rapports financiers distincts. Selon l'introduction des normes comptables du secteur public, aux fins de consolidation, Hydro One Limited et Ontario Power Generation Inc., en tant qu'entreprises publiques, doivent préparer leurs états financiers conformément aux normes comptables utilisées par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Selon la Partie 1 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, ces normes sont les Normes internationales d'information financière (IFRS). Si les résultats de Hydro One Limited et d'Ontario Power Generation Inc. étaient consolidés avec ceux de la province à l'aide des IFRS, l'actif financier serait de 473 millions de dollars inférieur, les revenus tirés des entreprises publiques seraient de 34 millions de dollars moins élevés et le solde d'ouverture du déficit accumulé serait de 439 millions de dollars plus élevé.

## 13. Passif éventuel

### Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2016 équivalait à 1,4 milliard de dollars (2,0 milliards de dollars en 2015). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 1,0 milliard de dollars au 31 mars 2016 (1,4 milliard de dollars en 2015). Les présents états financiers renferment une provision de 3,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars en 2015) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

### Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations d'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente signée par la province et la CCSN procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom d'OPG. Cette garantie a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par la valeur estimative des fonds de l'ONFA au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En retour, la province reçoit d'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. La garantie provinciale, qui peut atteindre 1 551 millions de dollars, est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à la fin de 2017, lorsque le prochain plan de référence pour la CCSN devrait être approuvé. En janvier 2015 et 2016, OPG a payé des droits de garantie de 8 millions de dollars à la province en fonction du montant garanti de 1 551 millions de dollars.

### Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2016, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 5,0 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars en 2015). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

### Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 70 (58 en 2015) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Pour une liste détaillée des réclamations contre les ministères, se reporter à la section Créances exigibles de la Couronne dans le volume 1 des Comptes publics.

Après la fin de l'exercice, plus précisément le 20 avril 2016, la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que le projet de loi 115, la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, contrevenait au droit à la négociation collective des syndicats en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour n'a pas imposé de pénalité à la province et a ordonné aux parties de négocier pour trouver un recours. L'incidence de la charge à payer sur les états financiers consolidés au 31 mars 2016 repose sur la meilleure estimation par la province du montant du recours, fondée sur les meilleurs renseignements disponibles. L'ampleur de cette incidence n'est pas divulguée puisque aucune entente n'a été conclue.

### Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

### Certificats d'Aide juridique

Aide juridique Ontario (AJO) fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise la prestation de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2016, des coûts potentiels de 51,9 millions de dollars (55,6 millions de dollars en 2015) pourraient encore être engagés pour des certificats émis jusqu'au 31 mars 2016, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

### Sites contaminés

La province a relevé 125 sites (76 sites en 2015) qui pourraient représenter un passif de 365 millions de dollars (383 millions de dollars en 2015). Un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites, parce qu'il est impossible de déterminer la probabilité que le gouvernement devienne responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être estimé, ou pour ces deux raisons.

## Portefeuille immobilier général – Obligations locatives

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif et de passif, et toutes les activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers datés du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada (SIC) pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont assumés par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du portefeuille immobilier général est estimée à entre 300 et 400 millions de dollars annuellement au titre du loyer de base, auxquels s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

## Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2016, la province a donné en nantissement des actifs ayant une valeur comptable de 33 millions de dollars (35 millions de dollars en 2015), qui sont inclus dans les postes Placements ou Trésorerie et équivalents.

## 14. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (En millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2016	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et après
Paiements de transfert	10 965 \$	7 872 \$	6 701 \$	2 777 \$	732 \$	364 \$	139 \$	252 \$
Contrats, diversification des modes de financement	27 528	24 210	11 715	773	849	651	548	12 992
Ontario Power Generation	6 499	5 286	1 982	538	504	505	293	2 677
Baux	4 391	4 139	670	557	491	421	358	1 894
Contrats de construction	4 980	4 654	1 800	848	453	302	256	1 321
Autres	8 987	7 204	1 573	1 179	983	823	664	3 765
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>63 350 \$</b>	<b>53 365 \$</b>	<b>24 441 \$</b>	<b>6 672 \$</b>	<b>4 012 \$</b>	<b>3 066 \$</b>	<b>2 258 \$</b>	<b>22 901 \$</b>

Les obligations contractuelles d'Ontario Power Generation Inc. comprennent les apports futurs en vertu de l'ONFA de 3,2 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 783 millions de dollars.

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été satisfaites.

## 15. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) <sup>1</sup> Au 31 décembre (En millions de dollars)			2015	2014 <sup>2</sup>
Actif			28 305 \$	25 779 \$
Passif			32 102	31 025
<b>Insuffisance de l'actif</b>			<b>(3 797)</b>	<b>(5 246)</b>
Passif non capitalisé attribuable aux intéressés de la CSPAAT			<b>(6 599 \$)</b>	<b>(7 890 \$)</b>

<sup>1</sup> Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

<sup>2</sup> Les résultats pour 2014 ont été redressés par la CSPAAT en mars 2016.

Autres fonds en fiducie Au 31 mars (En millions de dollars)				
			2016	2015
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 734 \$	54 \$	1 680 \$	1 623 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	64	230	(166)	(161)
Fonds de garantie des prestations de retraite	600	159	441	372
<b>Au 31 décembre</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>2015 Solde du fonds</b>	<b>2014 Solde du fonds</b>
Société ontarienne d'assurance- dépôts	219 \$	13 \$	206 \$	185 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

## 16. Futurs changements apportés aux normes comptables

### SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a élaboré de nouvelles sections sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. D'autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tout gain ou toute perte découlant de changements de la juste valeur (réévaluation) sera signalé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Le CCSP a convenu de se pencher sur les commentaires formulés par les intervenants au sujet de la comptabilité de couverture et du lien au projet Concepts sous-tendant la performance financière. Le CCSP a reporté la prise d'effet de ces normes à l'exercice 2019-2020.

### SP 2200 – Information relative aux apparentés

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur l'information relative aux apparentés. Cette norme exige que soient fournies les informations relativement aux opérations entre apparentés si celles-ci ont une incidence financière importante sur les états financiers consolidés et uniquement si ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Il peut être nécessaire de fournir des informations relativement à des opérations mettant en cause du personnel de gestion clé et des membres de leur famille immédiate si elles respectent certains critères. Cette norme entre en vigueur pour l'exercice 2017-2018 au plus tard. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

### PSAB 3420 – Opérations entre apparentés

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur les opérations entre apparentés. Elle établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Cette norme porte sur la comptabilisation et l'évaluation ainsi que sur l'information à fournir relativement aux opérations entre apparentés, conformément au Chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés. Elle prendra effet au cours de l'exercice 2017-2018 au plus tard. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

## Concepts sous-tendant la performance financière

Le CCSP revoit actuellement son Cadre conceptuel, lequel établit les principes régissant l'élaboration des normes pour la présentation de l'information financière par les entités du secteur public au Canada. Le Cadre conceptuel est important pour faire en sorte que les normes du secteur public rendent bien compte de la teneur économique des opérations gouvernementales et pour favoriser la transparence et la responsabilité quant à la présentation de l'information financière du secteur public. Le CCSP poursuit ses activités de communication auprès des intervenants et étudie actuellement les observations reçues à la suite de la publication de son dernier document de consultation.

## Obligations liées à la mise hors service de biens

Le CCSP rédige actuellement un exposé-sondage sur une nouvelle norme comptable traitant de la déclaration des obligations légales liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme encore utilisées. La province répondra à cet exposé-sondage, qui est prévu pour le premier trimestre de 2017.

## Revenus

Le CCSP rédige actuellement un exposé-sondage sur les principes de comptabilisation des produits qui s'appliqueraient aux revenus des gouvernements et des organismes gouvernementaux autres que les transferts gouvernementaux et les revenus fiscaux. La province répondra à cet exposé-sondage, qui est prévu pour le premier trimestre de 2017.

## 17. Événement postérieur

Après la clôture de son exercice, soit le 14 avril 2016, la province a vendu 72 434 800 actions ordinaires de Hydro One Limited à un prix unitaire de 23,65 \$ dans le cadre de l'émission d'une deuxième tranche d'actions qui a généré un produit brut d'approximativement 1,7 milliard de dollars.

La province a également accordé une option d'attribution de contingents plus élevés aux preneurs fermes leur permettant d'acheter jusqu'à 10 865 200 actions ordinaires supplémentaires selon les mêmes modalités que lors du placement initial. Cette option a été intégralement levée le 29 avril 2016. En comptant cette option, cette opération de placement a rapporté un produit brut d'approximativement 2 milliards de dollars à la province.

À la suite de cette vente, la province détient toujours approximativement 70 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One Limited.

## 18. Changement dans la comptabilisation de l'actif des régimes de retraite conjoints

Pour les Comptes publics de 2015-2016, le gouvernement a établi par voie législative le traitement comptable pour l'actif de ses régimes de retraite conjoints. La mesure législative a une incidence sur la comptabilité pour le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Elle exige qu'une provision pour moins-value intégrale soit comptabilisée en rapport avec l'actif des régimes de retraite, sortant ainsi du bilan la valeur de l'actif.

Conformément aux normes comptables pour le secteur public, il se produit un actif lié aux régimes de retraite lorsque les cotisations totales du gouvernement à un régime, dont le revenu gagné, sont supérieures aux charges au titre des prestations de retraite cumulatives comptabilisées depuis la mise sur pied du régime. Les cotisations sont conformes aux objectifs de financement du régime. Les charges au titre des prestations correspondent au coût estimatif des prestations acquises durant l'année qui seront payées aux retraités dans l'avenir. Par le passé, le gouvernement comptabilisait l'actif au titre des régimes de retraite dans la mesure où il prévoyait tirer profit intégralement de l'actif grâce à des réductions futures des cotisations aux régimes.

Ces régimes sont maintenant comptabilisés conformément aux normes comptables pour le secteur public et à la mesure législative exigeant qu'une provision pour moins-value intégrale soit comptabilisée. La modification a été apportée pour tenir compte de l'opinion de la vérificatrice générale de l'Ontario selon laquelle une provision pour moins-value intégrale est nécessaire si le gouvernement n'a pas le droit légal d'accéder unilatéralement à l'actif des régimes conjoints ou, en l'absence de ce droit, une entente irrévocable visant la réduction des cotisations doit être conclue avec les répondants conjoints des régimes à la fin de l'année.

## 19. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2016.



## ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

Annexe 1	Revenus par source.....	96
Annexe 2	Revenus par secteur.....	98
Annexe 3	Charges par secteur .....	100
Annexe 4	Charges par ministère.....	102
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer.....	103
Annexe 6	Débiteurs .....	103
Annexe 7	Prêts en cours.....	104
Annexe 8	Organismes du gouvernement.....	106
Annexe 9	Entreprises publiques .....	112
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic .....	114

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1 : Revenus par source**

(En millions de dollars)	Budget 2015-2016 <sup>1</sup>	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres réels 2014-2015
<b>Revenus fiscaux</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	30 377	31 141	29 313
Taxe de vente	22 982	23 455	21 689
Impôts des sociétés	11 342	11 428	9 557
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 715	5 839	5 561
Impôt-santé des employeurs	5 680	5 649	5 415
Contribution-santé de l'Ontario	3 458	3 453	3 366
Paiements tenant lieu d'impôt (électricité) (note 11)	524	3 247	180
Taxe sur l'essence	2 457	2 459	2 447
Droits de cession immobilière	1 782	2 118	1 765
Taxe sur le tabac	1 262	1 226	1 163
Taxe sur les carburants	752	751	739
Taxe sur la bière et le vin	575	582	560
Autres impôts et taxes	491	470	520
	87 397	91 818	82 275
<b>Transferts du gouvernement du Canada</b>			
Transfert canadien en matière de santé	13 065	13 089	12 408
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 976	4 984	4 847
Paiements de péréquation	2 363	2 363	1 988
Entente sur le développement du marché du travail	632	632	628
Logement social	448	455	465
Services de bien-être aux Autochtones	243	259	246
Entente Canada-Ontario sur le Fonds pour l'emploi	192	205	179
Programmes d'infrastructure	308	146	137
Expansion du bilinguisme	83	85	86
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	76	76
Système de justice pénale pour les adolescents	52	52	52
Aide juridique, droit criminel	51	51	53
Autres	401	460	450
	22 890	22 857	21 615

Province de l'Ontario  
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(En millions de dollars)	Budget 2015-2016 <sup>1</sup>	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres réels 2014-2015
<b>Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9)</b>	4 812	4 909	5 615
<b>Autres</b>			
Ventes et locations	2 803	2 102	2 336
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 592	1 565	1 433
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	865	859	956
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité (note 7)	793	875	950
Autres droits et licences	745	743	693
Redevances	262	274	275
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	234	221	240
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 7)	172	172	217
Remaniement des services locaux	117	125	106
Divers	1 708	1 857	1 835
	9 291	8 793	9 041
<b>Total des revenus</b>	124 390	128 377	118 546

<sup>1</sup> Montants déclarés au titre du « plan » dans le budget de 2015.

Province de l'Ontario  
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé <sup>1</sup>		Éducation <sup>2</sup>		Services sociaux et services à l'enfance <sup>3</sup>		Environnement, ressources et développement économique <sup>4</sup>	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)								
<b>Revenus</b>								
Revenus fiscaux ( <i>Annexe 1</i> )	-	-	-	-	-	-	1	2
Transferts du gouvernement du Canada ( <i>Annexe 1</i> )	49	55	79	80	360	346	883	913
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques	-	-	-	-	-	-	719	1 963
Autres ( <i>Annexe 1</i> )	232	229	32	26	88	64	4 020	3 748
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>284</b>	<b>111</b>	<b>106</b>	<b>448</b>	<b>410</b>	<b>5 623</b>	<b>6 626</b>

<sup>1</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

<sup>4</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques, Immigration et Commerce international, Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, Transports.

Éducation postsecondaire et formation <sup>5</sup>		Justice <sup>6</sup>		Administration générale et autre <sup>7</sup>		Total	
2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
-	-	-	-	91 817	82 273	91 818	82 275
909	868	103	100	20 474	19 253	22 857	21 615
-	-	-	-	4 190	3 652	4 909	5 615
55	54	735	727	3 631	4 193	8 793	9 041
<b>964</b>	<b>922</b>	<b>838</b>	<b>827</b>	<b>120 112</b>	<b>109 371</b>	<b>128 377</b>	<b>118 546</b>

<sup>5</sup> Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>7</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Finances, Commission de régulation interne, Bureaux du corps exécutif, Office des affaires francophones et Secrétariat du Conseil du Trésor.

Province de l'Ontario  
Annexe 3 : Charges par secteur<sup>1</sup>

Secteurs	Santé <sup>2</sup>		Éducation <sup>3</sup>		Services sociaux et services à l'enfance <sup>4</sup>		Environnement, ressources et développement économique <sup>5</sup>	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>								
<b>(En millions de dollars)</b>								
<b>Charges</b>								
Paiements de transfert	48 299 <sup>10</sup>	47 912 <sup>10</sup>	24 974	24 909	14 692	13 899 <sup>11</sup>	6 045	5 436
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	–	–	–	–
Traitements et salaires	654	639	212	204	444	429	1 820	1 802
Services	1 877	1 740	153	138	230	186	1 499	1 238
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs ( <i>note 6</i> )	5	6	1 590	565	6	7	9	11
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles	63	54	9	9	36	23	1 868	1 678
Avantages sociaux des employés	124	120	34	33	69	69	346	349
Fournitures et matériel	422	396	7	8	9	9	228	231
Transports et communications	61	60	14	15	19	20	130	116
Incidence nette des organismes du secteur parapublic sur les charges provinciales ( <i>Annexe 10</i> )	(495)	(1 042)	(436)	(717)	–	–	–	–
Autres	57	154	31	30	50	41	667	821
<b>Total<sup>12</sup></b>	<b>51 067</b>	<b>50 039</b>	<b>26 588</b>	<b>25 194</b>	<b>15 555</b>	<b>14 683</b>	<b>12 612</b>	<b>11 682</b>

<sup>1</sup> Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>4</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

<sup>5</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques, Immigration et Commerce international, Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, Transports.

Éducation postsecondaire et formation <sup>6</sup>		Justice <sup>7</sup>		Administration générale et autre <sup>8</sup>		Intérêt sur la dette <sup>9</sup>		Total	
2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
7 515	7 521	446	391	720	789	-	-	102 691	100 857
-	-	-	-	-	-	10 967	10 635	10 967	10 635
93	91	2 321	2 246	948	917	-	-	6 492	6 328
62	65	978	962	380	366	-	-	5 179	4 695
-	-	20	18	1 046	1 228	-	-	2 676	1 835
-	-	-	-	875	950	-	-	875	950
5	2	15	12	61	63	-	-	2 057	1 841
15	14	306	299	122	101	-	-	1 016	985
1	1	165	171	38	37	-	-	870	853
4	4	96	93	43	44	-	-	367	352
(120)	(102)	-	-	-	-	-	-	(1 051)	(1 861)
59	64	202	159	201	122	-	-	1 267	1 391
<b>7 634</b>	<b>7 660</b>	<b>4 549</b>	<b>4 351</b>	<b>4 434</b>	<b>4 617</b>	<b>10 967</b>	<b>10 635</b>	<b>133 406</b>	<b>128 861</b>

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

<sup>7</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>8</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Finances, Commission de régie interne, Bureaux du corps exécutif, Office des affaires francophones et Secrétariat du Conseil du Trésor.

<sup>9</sup> Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

<sup>10</sup> Englobe des transferts de 2 587 millions de dollars (2 495 millions de dollars en 2014-2015) aux centres d'accès aux soins communautaires.

<sup>11</sup> Englobe des transferts de 1 504 millions de dollars (1 490 millions de dollars en 2014-2015) aux sociétés d'aide à l'enfance.

<sup>12</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités pour se conformer à la présentation de 2015-2016.

Province de l'Ontario  
Annexe 4 : Charges par ministère

(En millions de dollars)	Budget 2015-2016 <sup>1</sup>	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres réels 2014-2015
Affaires autochtones	74	79	71
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 041	1 026	943
Procureur général	1 780	1 860	1 783
Commission de régie interne	210	205	264
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 316	4 260	4 132
Affaires civiles, Immigration et Commerce international	159	169	157
Services sociaux et communautaires	11 115	11 295	10 551
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 649	2 689	2 568
Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation	1 453	1 134	1 076
Éducation	25 231	24 998	24 630
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants ( <i>note 6</i> )	71	1 590	564
Énergie	1 183	1 232	1 404
Environnement et Action en matière de changement climatique	503	503	486
Bureaux du corps exécutif	34	37	43
Finances	860	951	827
Intérêt sur la dette	11 410	10 967	10 635
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	513	513	542
Coûts des contrats d'achat d'électricité	793	875	950
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	602	608	573
Santé et Soins de longue durée	50 773	51 067	50 039
Travail	311	304	305
Affaires municipales et Logement	1 080	1 088	1 050
Richesses naturelles et Forêts	790	819	792
Développement du Nord et Mines	757	701	804
Office des affaires francophones	8	8	5
Tourisme, Culture et Sport	2 179	2 270	1 650
Formation, Collèges et Universités	7 810	7 634	7 660
Transports	3 457	3 287	2 944
Secrétariat du Conseil du Trésor	291	216	227
Fonds de prévoyance <sup>2</sup>	650	–	–
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 289	1 021	1 186
Cible d'économies de l'examen des programmes <sup>3</sup>	(490)	–	–
Économies à la fin de l'exercice <sup>3</sup>	(1 000)	–	–
<b>Total des charges</b>	<b>131 902</b>	<b>133 406</b>	<b>128 861</b>

<sup>1</sup> Montants déclarés au titre du « plan » dans le budget de 2015.

<sup>2</sup> Voir la définition dans le glossaire.

<sup>3</sup> Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer**

Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Paiements de transfert	4 825	4 094
Intérêt sur la dette	3 610	3 874
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 917	2 788
Autres	8 009	9 299
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>19 361</b>	<b>20 055</b>

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 6 : Débiteurs**

Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Impôts	6 579	5 552
Paiements de transfert <sup>1</sup>	597	573
Autres débiteurs <sup>2</sup>	4 337	4 335
	11 513	10 460
Moins : Provision pour créances douteuses <sup>3</sup>	(1 226)	(1 298)
	10 287	9 162
Gouvernement du Canada	772	1 144
<b>Total des débiteurs</b>	<b>11 059</b>	<b>10 306</b>

<sup>1</sup> Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 573 millions de dollars (612 millions de dollars en 2015) de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

<sup>2</sup> Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

<sup>3</sup> La provision pour créances douteuses comprend une provision de 493 millions de dollars (532 millions de dollars en 2015) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 7 : Prêts en cours**

Au 31 mars (En millions de dollars)	2016	2015
Entreprises publiques <sup>1</sup>	3 499	3 695
Municipalités <sup>2</sup>	5 407	5 067
Étudiants <sup>3</sup>	2 655	2 521
Entreprises industrielles et commerciales <sup>4</sup>	554	492
Fonds de garantie des prestations de retraite <sup>5</sup>	198	209
Universités <sup>6</sup>	14	22
Autres <sup>7</sup>	508	402
	<b>12 835</b>	<b>12 408</b>
Escomptes non amortis <sup>8</sup>	(262)	(277)
Provision pour créances douteuses <sup>9</sup>	(1 028)	(1 006)
<b>Total des prêts en cours</b>	<b>11 545</b>	<b>11 125</b>

<sup>1</sup> Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,32 % à 6,33 % (2,32 % à 6,33 % en 2015).

<sup>2</sup> Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 10,00 % (10,52 % en 2015).

<sup>3</sup> Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 0,99 % à 3,85 % (1,23 % à 4,00 % en 2015).

<sup>4</sup> Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,30 % (6,56 % en 2015).

<sup>5</sup> Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

<sup>6</sup> Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 2,77 % à 7,00 % (2,77 % à 7,00 % en 2015).

<sup>7</sup> Les autres prêts comprennent un prêt pour MaRS Phase 2 de 290 millions de dollars (294 millions de dollars en 2015) et des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 111 millions de dollars (nuls en 2015).

<sup>8</sup> Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 75 millions de dollars (71 millions de dollars en 2015), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 97 millions de dollars (102 millions de dollars en 2015) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 90 millions de dollars (104 millions de dollars en 2015).

<sup>9</sup> La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 616 millions de dollars (604 millions de dollars en 2015), aux municipalités de 69 millions de dollars (158 millions de dollars en 2015), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 242 millions de dollars (137 millions de dollars en 2015), et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 101 millions de dollars (107 millions de dollars en 2015).

Périodes de remboursement Au 31 mars (En millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2016	2015
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	1 511	1 284
2 ans	1 639	799
3 ans	820	1 601
4 ans	1 211	761
5 ans	915	1 164
1 - 5 ans	6 096	5 609
6 - 10 ans	2 542	2 831
11 - 15 ans	1 512	1 305
16 - 20 ans	585	513
21 - 25 ans	352	282
Plus de 25 ans	1 591	1 618
Total partiel	12 678	12 158
Sans échéance fixe	157	250
<b>Total</b>	<b>12 835</b>	<b>12 408</b>

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement<sup>1</sup>

Entreprises publiques <sup>2</sup>	Ministère responsable
Brampton Distribution HoldCo Inc.	Énergie
Hydro One Limited	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics <sup>2</sup>	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement et Action en matière de changement climatique
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des courses de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Portefeuille immobilier général	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation

<sup>1</sup> L'annexe portant sur les organismes du gouvernement est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2016. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative et « l'équilibre avantages/coûts » nécessaires à la consolidation (conformément aux normes du CCSP), comme les sociétés d'aide à l'enfance et les centres d'accès aux soins communautaires, sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

<sup>2</sup> Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement<sup>1</sup>

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) <sup>3</sup>	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement

<sup>3</sup> La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat gouvernemental dans lequel la province détient une participation d'un tiers.

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement<sup>1</sup>

---

#### Organismes du secteur parapublic

*Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Headwaters Health Care Centre
Arnprior Regional Health	Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital Bingham Memorial
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Cornwall
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Hornepayne
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Scarborough
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital de Timmins et du district
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital de Wingham et du district
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Geraldton
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé Southlake	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général Anson
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Almonte
Grey Bruce Health Services	Hôpital général d'Atikokan
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital Général d'Espanola
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général de Brockville

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement<sup>1</sup>

#### *Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)*

Hôpital général de Guelph	Hôpital Ross Memorial
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Kingston	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital St. Michael
Hôpital général de Manitouwadge	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de Mattawa	Hôpital Temiskaming
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital général de Norfolk	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de North York	Hôpital Women's College
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de Stratford	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Woodstock	Lakeridge Health Corporation
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général St. Mary	London Health Sciences Centre
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Mackenzie Health
Hôpital général Wilson Memorial	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Glengarry Memorial	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Grand River	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	Pavillon santé du district de Blind River
Hôpital Joseph Brant	Providence Healthcare
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Religious Hospitalers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Religious Hospitalers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital McCausland	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Cambridge	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Campbellford	Rouge Valley Health System
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial de Listowel	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial de St. Marys	Sinai Health System
Hôpital Memorial du district de Leamington	Soins continus Bruyère
Hôpital Memorial du district de Nipigon	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	South Huron Hospital Association
Hôpital Memorial du district de Winchester	St. Joseph's Care Group
Hôpital Montfort	St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
Hôpital Northumberland Hills	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	Système de santé de Niagara
Hôpital public de Clinton	The Hospital for Sick Children
Hôpital Queensway-Carleton	Toronto East General Hospital
Hôpital régional de Pembroke	Trillium Health Partners
Hôpital régional de Windsor	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital régional Humber River	William Osler Health System

#### *Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement<sup>1</sup>

---

#### *Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation*

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview MacMillan School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil scolaire catholique Providence	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Rainbow District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Rainy River District School Board
District School Board of Niagara	Renfrew County Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	Renfrew County District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Simcoe County District School Board
Durham Catholic District School Board	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
Durham District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Superior North Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Halton District School Board	Thames Valley District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Toronto Catholic District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Toronto District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Upper Canada District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Upper Grand District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Waterloo Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Waterloo Region District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	Wellington Catholic District School Board
Kenora Catholic District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

---

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement<sup>1</sup>

---

*Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

---

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (En millions de dollars)	Brampton Distribution Holdco Inc. <sup>1</sup>	Hydro One Limited <sup>2,3</sup>	Régie des alcools de l'Ontario <sup>1</sup>	Société des loteries et des jeux de l'Ontario <sup>1</sup>	Ontario Power Generation Inc. <sup>2</sup>	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et placements temporaires	47	213	273	489	540	1 562
Débiteurs	70	715	61	157	549	1 552
Stocks	–	–	433	30	428	891
Charges payées d'avance	–	–	9	56	–	65
Immobilisations	365	15 269	388	1 225	20 778	38 025
Autres actifs	99	4 409	8	2	25 221	29 739
<b>Total de l'actif</b>	<b>581</b>	<b>20 606</b>	<b>1 172</b>	<b>1 959</b>	<b>47 516</b>	<b>71 834</b>
<b>Passif</b>						
Créditeurs	71	782	628	307	1 291	3 079
Revenus reportés	–	–	–	16	271	287
Dette à long terme	–	8 028	105	66	5 459	13 658
Autres passifs	39	3 449	2	258	27 490	31 238
<b>Total du passif</b>	<b>110</b>	<b>12 259</b>	<b>735</b>	<b>647</b>	<b>34 511</b>	<b>48 262</b>
<b>Actif net (passif)</b>	<b>471</b>	<b>8 347</b>	<b>437</b>	<b>1 312</b>	<b>13 005</b>	<b>23 572</b>
<b>Revenu</b>	<b>345</b>	<b>5 707</b>	<b>5 620</b>	<b>7 779</b>	<b>5 526</b>	<b>24 977</b>
<b>Charges</b>	<b>325</b>	<b>5 471<sup>4</sup></b>	<b>3 664</b>	<b>5 545</b>	<b>5 063</b>	<b>20 068</b>
<b>Bénéfice net (perte)</b>	<b>20</b>	<b>236</b>	<b>1 956</b>	<b>2 234</b>	<b>463</b>	<b>4 909</b>
Actif net – Début de l'exercice	–	8 072	416	1 469	13 545	23 502
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–	(1 003)	(1 003)
Transfert de Hydro One Brampton (note 11)	451	(451)	–	–	–	–
Apport en capital pour Hydro One	–	2 600	–	–	–	2 600
Valeur comptable des actions de Hydro One vendues (note 11)	–	(1 071)	–	–	–	(1 071)
Paiements (versés au) Trésor	–	(1 039)	(1 935)	(2 391)	–	(5 365)
<b>Actif net</b>	<b>471</b>	<b>8 347</b>	<b>437</b>	<b>1 312</b>	<b>13 005</b>	<b>23 572</b>

<sup>1</sup> Montants déclarés selon les normes IFRS.

<sup>2</sup> Montants déclarés dans les états financiers distincts de Hydro One Limited et d'Ontario Power Generation selon les PCGR américains. Les différences entre les PCGR américains et les normes IFRS n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la province (note 12).

<sup>3</sup> Au 31 mars 2016, la province était propriétaire d'environ 84 % de Hydro One Limited.

<sup>4</sup> Tient compte de la réévaluation de l'assiette fiscale des actifs de l'ancienne société Hydro One Inc. et de ses filiales selon la juste valeur marchande, ce qui a donné lieu à un recouvrement d'impôt net différé de 2,6 milliards de dollars constaté par Hydro One Ltd. en 2015.

### **Brampton Distribution Holdco Inc.**

La propriété, l'exploitation et la gestion des systèmes et installations de distribution de l'électricité constituent les activités principales de Brampton Distribution Holdco Inc. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

### **Hydro One Limited**

Les activités principales de Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

### **Régie des alcools de l'Ontario**

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

### **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

### **Ontario Power Generation Inc.**

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

---

**Province de l'Ontario****Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic**

Sommaire des informations financières sur les organismes du secteur parapublic.

---

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (En millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
<b>Charges</b>				
Traitements, salaires et avantages sociaux	17 684	19 016	2 465	39 165
Charges d'amortissement	1 531	1 054	273	2 858
Frais d'intérêt <sup>1</sup>	220	386	15	621
Autres charges	7 349	4 034	1 178	12 561
Droits, dons et autres recouvrements	(4 143)	(1 374)	(2 263)	(7 780)
<b>Total des charges du secteur</b>	<b>22 641</b>	<b>23 116</b>	<b>1 668</b>	<b>47 425</b>
Transferts de la province	(23 136)	(23 552)	(1 788)	(48 476)
<b>Incidence nette sur les charges provinciales – (Diminution)</b>	<b>(495)</b>	<b>(436)</b>	<b>(120)</b>	<b>(1 051)</b>

---

<sup>1</sup> Les frais d'intérêts sont déduits du produit de l'intérêt, qui s'établit à 156 millions de dollars.

---

# GLOSSAIRE

---

**Nota** : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2015-2016. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

**Actif financier** : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

**Actif non financier** : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué d'immobilisations corporelles. (« Non-Financial Assets »)

**Amortissement** : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

**Amortissement cumulé** : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

**Apport en capital reporté** : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

**Bon du Trésor** : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

**Charges de programmes** : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

**Comptabilisation** : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

**Comptes publics** : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

**Consolidation** : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

**Contrat à terme de gré à gré** : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

**Contrat à terme normalisé** : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

**Contrat de garantie de taux d'intérêt** : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

**Contrat de location-acquisition** : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

**Crédit** : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

**Débeture** : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

**Débeture à fonds d'amortissement** : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

**Déficit** : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

**Déficit accumulé** : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

**Dérivé** : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

**Dette** : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

**Dette nette** : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

**Dette totale** : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

**Durée moyenne estimative du reste de la carrière** : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

**Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite** : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

**Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite** : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les membres. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

**Excédent** : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

**Exercice** : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

**Fonds** : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

**Fonds de prévoyance** : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir Réserve.* (« Contingency Fund »)

**Gain ou perte non réalisé** : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

**Gains en capital** : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur du marché reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

**Garantie d'emprunt** : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

**Immobilisations corporelles** : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

**Indemnité** : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

**Indice des prix à la consommation (IPC) :** Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

**Infrastructure :** Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

**Instrument financier :** Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

**Juste valeur :** Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

**Méthode de l'amortissement linéaire :** Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

**Obligation à taux variable (OTV) :** Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

**Obligation contractuelle :** Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

**Opération de couverture :** Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

**Option :** Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

**Paiement de transfert** : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

**Passif éventuel** : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

**PIB réel** : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

**Placement temporaire** : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

**Plan financier** : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

**Prêt-subvention** : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

**Produit intérieur brut (PIB)** : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

**Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)** : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

**Réserve** : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

**Réserve de liquidités** : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

**Revenus non fiscaux** : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

**Revenus reportés** : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

**Secteur** : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

**Secteur parapublic** : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. (« Broader Public Sector »)

**Swaption** : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

**Total des charges** : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

**Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)** : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

**Transfert canadien en matière de santé (TCS)** : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

**Trésor** : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir *Crédit*. (« Consolidated Revenue Fund »)

**Trésorerie et équivalents** : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

**Valeur actualisée** : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

**Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle** : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

**Valeur nominale** : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). *Voir* PIB réel. (« Nominal »).

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

### Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

Veillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :  
L'honorable Liz Sandals  
Présidente du Conseil du Trésor  
Édifice Whitney, 4<sup>e</sup> étage, bureau 4320  
99, rue Wellesley Ouest  
Toronto (Ontario)  
M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires à la ministre  
par courrier électronique à l'adresse suivante : [infotbs@ontario.ca](mailto:infotbs@ontario.ca)  
Vous pouvez accéder au document en ligne à [Ontario.ca/comptespublics](http://Ontario.ca/comptespublics)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016  
ISSN 0833-1189 (Imprimé)  
ISSN 1913-5564 (En ligne)